

CONSERVATOIRE

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL GABRIEL PIERNÉ | EUROMÉTROPOLE DE METZ

GUIDE DES ENSEIGNEMENTS

2526



MUSIQUE
DANSE
THÉÂTRE

SOMMAIRE



4	ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE ET DISCIPLINES ENSEIGNÉES
8	ÉTABLISSEMENTS PARTENAIRES
8	 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
8	 ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUES DE LA MÉTROPOLE
9	 ÉDUCATION NATIONALE
9	 Horaires adaptés : CHAM/CHAD/S2TMD/AHOR
10	 Interventions en milieu scolaire
11	 L'ART POUR TOUS : UN CONSERVATOIRE INCLUSIF ET SOLIDAIRE
11	 Accueil des personnes en situation de handicap
11	 La Pédiatrie Enchantée
12	PARCOURS PREMIERS PAS
16	PARCOURS DIPLOMANT DU 1^{ER} CYCLE AU 3^E CYCLE SPÉCIALISÉ
16	 PRÉSENTATION DU PARCOURS DIPLOMANT
16	 LE CURSUS 3^E CYCLE
18	ÉTUDES MUSICALES
18	 PARCOURS DIPLOMANTS EN HORAIRES TRADITIONNELS ET EN HORAIRES AMÉNAGÉS
20	 Formation musicale
22	 Instrument (musique classique et musique ancienne)
24	 Jeunes voix (chant polyphonique et soliste)
24	 Chant lyrique
26	 Accompagnement au piano des classes instrumentales et vocales
26	 Accompagnement au piano ou à la percussion des classes de danse
28	 Direction d'orchestre
30	 Direction de chœur
30	 Écriture
32	 Composition
34	 Culture musicale
36	 Jazz
38	 AUTRES PARCOURS MUSIQUE
38	 Parcours accompagné instrument
38	 Parcours accompagné du département culture et création
39	 Parcours libre culture musicale
39	 Parcours pratique collective
39	 Parcours adapté
40	 PRATIQUES COLLECTIVES INSTRUMENTALES
42	 PRATIQUES COLLECTIVES VOCALES
44	ÉTUDES CHORÉGRAPHIQUES
46	 PARCOURS DIPLOMANT EN HORAIRES TRADITIONNELS ET EN HORAIRES AMÉNAGÉS

EDITO

UN ACTEUR CULTUREL ENGAGÉ DE LA MÉTROPOLE

Le conservatoire de musique, de danse et de théâtre de notre métropole n'est pas un simple lieu d'enseignement artistique : c'est un pôle culturel stratégique, une force vive de notre politique culturelle, un levier d'émancipation et de cohésion pour nos concitoyens.

Grâce à une synergie forte entre les institutions emblématiques – Opéra-Théâtre, Cité musicale-Metz, musée de la Cour d'Or, Centre Pompidou-Metz, École Supérieure d'Art de Lorraine – le conservatoire s'inscrit pleinement dans une dynamique culturelle et éducative. Ensemble, ces acteurs œuvrent à faire de Metz et de ses environs un lieu de création, de transmission et de rayonnement.

Fort de ses 1600 élèves, le conservatoire déploie une offre pédagogique ambitieuse et accessible, avec des cursus complets et inclusifs, adaptés à tous les publics – y compris les personnes en situation de handicap. Il initie chaque année des centaines d'enfants, d'adolescents et d'adultes à la pratique artistique exigeante et émancipatrice, leur ouvrant les portes de la scène, de la création, et d'une culture vivante et partagée.

Au-delà de sa vocation d'enseignement, le conservatoire est un acteur central de la vie culturelle locale, comme en témoigne la richesse de sa programmation : plus de 250 événements chaque année, organisés tant dans ses murs qu'au cœur de nos quartiers et communes. Concerts, spectacles, rencontres : ces rendez-vous rythment les progrès des élèves et tissent des liens entre les artistes, le public et les habitants.

Centre de ressources, pôle pédagogique, lieu d'échanges et d'inspiration, le conservatoire affirme sa vocation d'ouvrir la culture au plus grand nombre, en multipliant les passerelles entre pratiques amateurs, formation professionnelle et création contemporaine.

Dans un monde où la culture est trop souvent reléguée au second plan, il est impératif de défendre des institutions comme le conservatoire : elles incarnent l'audace culturelle de notre métropole. Elles sont le socle d'une éducation artistique ambitieuse, ouverte à tous, facteur de progrès social et de rayonnement.

Alors, poussez les portes de ce lieu unique : vous y découvrirez non seulement un espace d'apprentissage, mais un véritable foyer de vie culturelle et citoyenne, riche en émotions, en découvertes et en rencontres.

François GROSIDIER,

Président de l'Eurométropole de Metz
Maire de Metz
Conseiller régional du Grand Est
Membre honoraire du Parlement



48	ÉTUDES THÉÂTRALES
50	 PARCOURS DIPLOMANT : TRADITIONNEL, HORAIRES ADAPTÉS, CLASSE PRÉPARATOIRE
52	SUIVI PÉDAGOGIQUE DE L'ÉLÈVE
54	INSCRIPTION ET RÉINSCRIPTION
56	MODALITÉS D'EXAMEN D'ENTRÉE
58	ENGAGEMENT ET VIE AU CONSERVATOIRE
58	 UN LIEN ESSENTIEL AVEC LES FAMILLES
58	 RÈGLEMENT INTÉRIEUR
58	 ENGAGEMENT DES ÉLÈVES, DES FAMILLES ET DU CONSERVATOIRE
59	 DUONET : COMMENT SE CONNECTER ?
60	QUESTIONS DE PARENTS
62	TARIFS
64	ÉQUIPE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE
65	HORAIRES
66	UNE PROGRAMMATION RICHE ET VARIÉE
66	DEVENEZ MÉCÈNE ET BIEN PLUS ENCORE !

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE & DISCIPLINES ENSEIGNÉES

MUSIQUE

CORDES

Violon

DELLINGER Catherine
DORIGNAC Karine
HABIG Hélène
PONS André
WOLOSZYN Anna

Alto

ABEILHOU Marion
ROTH Vincent

Violoncelle

ADOLPHE Jean
EGLOFF Klara

Contrebasse

MARTY Nicolas

Coordinatrice

HABIG Hélène

VENTS / BOIS

Flûte traversière

DOMINSKI Juliette
PAC Manon
PINET Jean-Pierre

Hautbois

SABLON André
VERNET Léa

Clarinette

DENTRESANGLE Joan
GOUBERT Éric

Basson

BURGER Yaël

Saxophone

CARCELES Cédric
FAVRE D'ÉCHALLENS Grégoire

Coordinateur

CARCELES Cédric

VENTS / CUIVRES

Trompette

KLEIN Simon
MARQUES Steve

Cor, cor naturel

MALLARD-LACHAUX Séverine

Trombone

LALLEMENT Paul

Tuba

TUTIN Arnaud

Coordinateur

KLEIN Simon

INSTRUMENTS POLYPHONIQUES

Accordéon

ACCARD Thierry

Percussions

CHARTIER Éric
SCHOENHENTZ-KZINK Frédéric

Guitare

BARTHOLMÉ Jean-Valéry
FARGEAS Romain
LE Anh-Cuong

Harpe

COURBIN-PENARD Eléonore

Coordinateur

ACCARD Thierry

PIANO

Piano

BECK Sébastien
BOUBEL Juliette
DELACOUR Philippe
DORIGNAC Christophe
FRATI Romain
KACI Leslie
LARI Joakim
MORIN-DELLINGER Marie-Paule
RÉTIF Rachel
SIMON Florent

Lecture à vue

DURANT Christophe

Piano complémentaire, réduction
d'orchestre, harmonie au clavier
LESCALIER Victoria

Coordinateur

DELACOUR Philippe



JAZZ

Batterie

ROBIN Jean-Marc

Guitare

COURTNEY Sylvain

Guitare basse et contrebasse

LAURENT Gautier

Jazz vocal

AGULHON-GRASCHAIRE Valérie

Piano

ESCOMS Stéphane
GOUALCH Pierre-Alain

Saxophone

et instruments mélodiques
PRUD'HOMME Damien

Arrangement

COURTNEY Sylvain

Formation musicale jazz

COURTNEY Sylvain
RUSÉ Renaud

Harmonie

ESCOMS Stéphane

Histoire du jazz

PRUD'HOMME Damien

Coordinateur

PRUD'HOMME Damien

MUSIQUE ANCIENNE

Clavecin

BUCHER Anne-Catherine

Cor naturel

MALLARD-LACHAUX Séverine

Flûte à bec

FEUILLIE Isabelle
REBREYEND Sophie

Hautbois baroque

REBREYEND Sophie

Orgue

Basse continue
CHANON Anne-Gaëlle

Traverso

PINET Jean-Pierre

Viole de gambe

FEUILLIE Isabelle

Coordinatrice

REBREYEND Sophie

ACCOMPAGNEMENT PIANO

Accompagnement musique

BOUBEL Juliette

Accompagnement danse

CUIRET Sébastien

Accompagnatrices des classes instrumentales

BELLER-PORTE Odile
BOCHET Sarrah
BOUBEL Juliette
MENDOZA Valérie

Accompagnatrice

classe de chant
BÈGUE Aurélie

Coordinatrice

BOCHET Sarrah



MUSIQUE

VOIX

Chant lyrique
MORALES Juan Carlos

Technique vocale
SGARD Bertha

Jeunes voix
(cursus voix enfants/adolescents)
GILGEMANN Maryline
GUILLLOT-DROULLÉ Emmanuelle
HOERNER Annick

Coordinatrice voix
HOERNER Annick

Coordinatrice chant choral
lié à la FM
GUILLLOT-DROULLÉ Emmanuelle

CULTURE ET CRÉATION

Histoire de la musique,
commentaire d'écoute,
médiation musicale et analyse
JOUSSE Eurydice

Composition, orchestration
et analyse
ZAPPONI Filippo

Écriture
CLAUSSE Barbara

Direction de chœur
HOERNER Annick

Direction d'orchestre
LEROY Julien

Musique Assistée par Ordinateur
(MAO), techniques du son,
de la sonorisation et
studio d'enregistrement
DELLA NAVE Francis

Intervenants en milieu scolaire
DELLA NAVE Francis
FORTÉ-RYTTER Philippe
HADJERAS Hocine

Référent handicap
FORTÉ-RYTTER Philippe

Coordinatrice
JOUSSE Eurydice

FORMATION MUSICALE

AMIROVA-RAHIMZADEH Kenul
BASTIAN Sonia
LE BARILLEC Christine
PIETTE Virginie
ROUSSELOT-PAILLEZ Emeline
RUSÉ Renaud
SAUR Raphaël
VERNEL Marie-Paule

Coordinateurs
PIETTE Virginie
SAUR Raphaël

PRATIQUES COLLECTIVES INSTRUMENTALES

METZamorphoses Orchestre-ALL
FORTE-RYTTER Philippe

Musique de chambre
Non nommé

Orchestres à cordes

Les Volutes Orchestra
HABIG Hélène

Les Petits Archets
WOLOSZYN Anna

Crescendo
ADOLPHE Jean

Cordissimo
ROTH Vincent

Orchestres à vents

Les PolySons
Les MotiVents
SABLON André

Les CaptiVents
DOMINSKI Juliette

Orchestre d'harmonie
TUTIN Arnaud

Orchestre symphonique
Gabriel Pierné
PERRI Salvatore

Big Band
PRUD'HOMME Damien

! D'autres ensembles sont
proposés au conservatoire,
ils sont recensés
en pages 40 et 41.



PRATIQUES COLLECTIVES VOCALES

Chant choral
GILGEMANN Maryline
GUILLLOT-DROULLÉ Emmanuelle
HOERNER Annick

Chœur de poche
GUILLLOT-DROULLÉ Emmanuelle

Chœur spécialisé,
Chœur de jeunes
Ensemble vocal Gabriel Pierné
HOERNER Annick

Atelier polyphonique
BASTIAN Sonia

! Tous les ensembles vocaux
sont recensés
en pages 42 et 43.

PARCOURS PREMIERS PAS

Jardin musical
BASTIAN Sonia

Éveil musical et corporel
BASTIAN Sonia
LEICK Françoise

Initiation musicale
BASTIAN Sonia
HADJERAS Hocine

Initiation danse 1 et 2
LEICK Françoise
LONGA Fanny

DANSE

Danse classique
BONABAL Vanessa
LEICK Françoise
PISSARENKO Léonid

Danse contemporaine
LEICK Françoise
LONGA Fanny

Danse jazz
DIOU Lucile

Formation musicale danse
AMIROVA-RAHIMZADEH Kenul
BASTIAN Sonia

Culture chorégraphique
GOTHUEY Julie

Analyse fonctionnelle du corps
dans le mouvement dansé
VIDAL Anne

Accompagnateurs
CUIRET Sébastien
HERR Loïc
ROBIN Jean-Marc
Non nommé

Coordinatrice
DIOU Lucile



THÉÂTRE

Théâtre
GOETHALS Vincent
LEMAIRE Franck

Voix parlée et chantée
SGARD Bertha

Danse et langage corporel
LEICK Françoise



ÉTABLISSEMENTS PARTENAIRES

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

CLASSES PRÉPARATOIRES À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

> Théâtre

Les Conservatoires à Rayonnement Régional de l'Eurométropole de Metz et du Grand Nancy se sont associés pour créer une Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES) pour l'art dramatique. Cette classe est agréée par le Ministère de la Culture. Celle-ci est destinée aux élèves souhaitant se perfectionner dans leur pratique artistique et développer leur compréhension du spectacle vivant. Menant au Diplôme d'Études Théâtrales (DET), la CPES permet d'accompagner les élèves désireux de préparer les concours d'entrée aux écoles supérieures.

> Musique

En réseau avec les conservatoires de Strasbourg, Nancy, Reims, Mulhouse, Colmar et Épinal, une préfiguration des classes préparatoires musique est prévue dès la rentrée scolaire 2025-2026 au sein du CRR de l'Eurométropole de Metz, avec une mise en oeuvre effective à la rentrée scolaire suivante.

UNIVERSITÉ PAUL VERLAINE UFR ARTS, LETTRES ET LANGUES

Le conservatoire est en partenariat avec le département de musique et musicologie de l'Université de Lorraine (site de Metz).

Ce partenariat unique en France propose aux étudiants de première et de seconde années de licence (L1/L2) divers enseignements pratiques tels que l'initiation au piano et des cours instrumentaux. Ces enseignements font partie intégrante de leur cursus universitaire et donnent lieu à validation d'unités de valeur (UV).

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART DE LORRAINE PÔLE MUSIQUE ET DANSE

Situé au sein des locaux du conservatoire, le Pôle Musique et Danse, anciennement « Cefedem de Lorraine », fait partie des Centres de Formation supérieure des Enseignants de la Danse et de la Musique qui ont été créés à partir de 1990 à l'initiative du Ministère chargé de la Culture. La finalité de ces centres est de délivrer une formation supérieure et professionnelle à l'enseignement spécialisé de la musique et de la danse. Le Pôle propose ainsi 3 parcours pour obtenir le Diplôme d'État (formation initiale, formation continue ou V.A.E).

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUES DE LA MÉTROPOLE

En 2016, un réseau des établissements d'enseignement artistique a été constitué afin d'offrir un service d'enseignement artistique de qualité, accessible au plus grand nombre. Il se donne pour objectifs de faciliter l'organisation de projets communs et de favoriser les échanges entre les élèves et les équipes pédagogiques.

Ce réseau regroupe 6 établissements d'enseignement artistique présents sur le territoire métropolitain : l'EMARI, le conservatoire municipal de Marly, les écoles associatives de Woippy, Ars-sur-Moselle, Le Ban-Saint-Martin (Le Ban des Arts) Lorry-lès-Metz et le CRR de l'Eurométropole de Metz.



CONTACTS

ÉCOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE CLAUDE DEBUSSY

29/31 boulevard Paixhans
Tél. : 03 57 84 80 49
Directrice : M^{me} THOMAS

COLLÈGE TAISON

35 rue Taison
Tél. : 03 87 50 12 00
Principal : M. BATIOT
Adjointe : M^{me} BARBIER

LYCÉE FABERT

12 rue Saint-Vincent
Tél. : 03 87 30 03 03
Proviseur : M. PALLEZ
Adjointe : M^{me} MARTIN-MARCOS

ENSEMBLE SCOLAIRE PRIVÉ SAINT - ÉTIENNE, SITE LA MISÉRICORDE

11 rue des Récollets
Tél. : 03 87 75 45 76
Directrice primaire : Mme CHAUMONT
Directeur collège et lycée : M. GARCIA

UNIVERSITÉ DE LORRAINE UFR ARTS, LETTRES ET LANGUES DÉPARTEMENT DE MUSICOLOGIE

Île du Saulcy
Tél. : 03 72 74 77 00
Directrice : M^{me} DEUTSCH

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART DE LORRAINE, PÔLE MUSIQUE ET DANSE

2 rue du Paradis
Tél. : 03 87 74 28 38
Directrice : Mme CUEILLE

ÉDUCATION NATIONALE

HORAIRES ADAPTÉS : CHAM/CHAD/ S2TMD/AHOR

La plupart des élèves du conservatoire suivent l'ensemble de leurs cours dans des horaires hors temps scolaires appelés « horaires traditionnels ». Parallèlement, un certain nombre de partenariats entre le conservatoire et l'Éducation nationale permettent également de proposer des horaires adaptés avec une partie des cours en temps scolaire : il s'agit des « horaires adaptés ». Ces horaires adaptés sont proposés, selon les établissements partenaires, du CP à la terminale.

Ouvertes aux élèves motivés par la pratique musicale, chorégraphique ou théâtrale, ces classes permettent de coordonner plus harmonieusement scolarité et pratique artistique. Une partie des cours liés à la discipline choisie est intégrée dans le temps scolaire.

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS (CHAM/ CHAD/SECONDE OPTIONNELLE/S2TMD)

> Du CE1 au CM2 à l'École Claude Debussy
> De la 6^e à la 3^e au Collège Taison

Une filière « Classes à Horaires Aménagés en Musique ou Danse » (CHAM/CHAD) est organisée en collaboration avec l'Éducation nationale. Dans ce cadre, les activités du conservatoire sont réparties sur deux après-midis par semaine, sous réserve des possibilités offertes par les établissements scolaires et des disciplines choisies. L'élève souhaitant intégrer dès le CE1, une classe CHAM ou CHAD, devra satisfaire aux conditions exigées par l'Éducation nationale et par le conservatoire. Il devra notamment posséder un niveau scolaire lui permettant de suivre une double scolarité, ainsi qu'un niveau musical (instrument et formation musicale) ou de danse en adéquation avec son âge et son niveau scolaire. L'admission se fait en fonction des places disponibles. Les élèves sont affectés en classe à horaires aménagés par l'Inspecteur d'académie, sur proposition de la commission d'admission.



> De la seconde à la terminale au Lycée Fabert

Une classe de seconde générale et technologique dispose d'un enseignement optionnel intitulé « Culture et pratique de la danse, de la musique ou du théâtre ». Elle s'adresse notamment aux élèves qui souhaitent poursuivre dans la filière technologique « Sciences et Techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse » (S2TMD). Au-delà des enseignements communs à toutes les séries, cette filière dispense des enseignements spécifiques en première et en terminale. Le baccalauréat S2TMD (première et terminale) s'adresse plus particulièrement aux élèves désirant poursuivre leurs études dans le domaine artistique, mais il permet également de suivre des études supérieures à l'université dans la plupart des filières littéraires (licences de langues, d'histoire, droit, psychologie...), technologiques (BTS ou IUT selon le profil demandé), voire dans certaines classes préparatoires. Ces enseignements font l'objet d'aménagements d'horaires avec plusieurs après-midis libérés pour le suivi des cours au conservatoire. À la différence de la filière S2TMD (première et terminale), la seconde est optionnelle et n'est pas assimilée à un dispositif CHAM ou CHAD en tant que tel. De ce fait, les frais de scolarité ne sont pas exonérés pour la seconde optionnelle. Les élèves des classes de première et terminale S2TMD (comme toutes les classes CHAM ou CHAD) bénéficient eux d'une exonération des frais de scolarité (prise en charge par l'Eurométropole).

Le programme pédagogique de ce partenariat avec le Lycée Fabert est disponible en ligne sur notre site internet.

AMÉNAGEMENT D'HORAIRES (AHOR)

> Du CP à la 3^e à l'Ensemble scolaire privé Saint-Étienne, site La Miséricorde

Le conservatoire développe un partenariat spécifique avec l'établissement scolaire privé Saint-Étienne, site La Miséricorde. Les emplois du temps sont organisés pour pouvoir libérer les élèves inscrits dans le dispositif AHOR une ou deux après-midis par semaine afin qu'ils suivent leurs cours au conservatoire.

Ce dispositif est différent des classes à horaires aménagés qui font l'objet de textes réglementaires interministériels (Éducation nationale et Culture et communication). Les cursus proposés dans ce cadre ne sont pas assimilables à la filière des CHAM/CHAD. L'élève souhaitant intégrer une classe AHOR devra satisfaire aux conditions exigées par l'établissement scolaire et par le conservatoire.

Un dépliant présentant l'ensemble des horaires adaptés (du primaire au lycée) est disponible en téléchargement sur notre site internet.

INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

Au-delà du dispositif CHAM et CHAD, le conservatoire développe des partenariats avec l'Éducation nationale en proposant différentes actions musicales aux établissements scolaires de l'Eurométropole de Metz. Ces actions sont menées :

- sur le long terme (une année scolaire), sous la forme de projets artistiques,
- de manière ponctuelle à travers des rencontres musicales, présentations d'instrument ou concerts.

> Les projets artistiques

Chaque année, trois musiciens intervenants, professeurs de l'équipe pédagogique du conservatoire, Hocine Hadjeras, Philippe Forte-Rytter et Francis Della Nave interviennent au sein d'une quinzaine de classes pour près de 450 écoliers de la métropole.

Ces projets artistiques s'inscrivent généralement sur une année scolaire, favorisant ainsi un vrai travail de fond. L'apprentissage se fait en plaçant l'enfant en situation d'artiste. Il s'appuie sur les trois piliers de l'E.A.C. (Éducation Artistique et Culturelle) : « rencontrer, pratiquer, connaître ».

Les projets sont conçus conjointement par les enseignants de l'Éducation nationale, les musiciens intervenants du conservatoire, les conseillers pédagogiques en musique ainsi que les départements du conservatoire et/ou les structures culturelles impliquées pour l'occasion (Cité musicale-Metz, INECC, Musées...). Ils peuvent être à l'initiative de chacune des parties.

> Les actions ponctuelles

Tout au long de l'année le conservatoire propose aux écoles des interventions ponctuelles.

Ces rencontres peuvent prendre des formes diverses : présentation d'instruments, de danse, ateliers, concerts, auditions. Elles se déroulent, en fonction des besoins techniques et des objectifs, soit au conservatoire, soit au sein des écoles.



L'ART POUR TOUS : UN CONSERVATOIRE INCLUSIF ET SOLIDAIRE

ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

À ce jour, une trentaine d'élèves en situation de handicap suivent un parcours diplômant ou un parcours adapté au conservatoire.

Pour chaque enfant, une réflexion est partagée entre la famille, les professeurs et la direction pour définir quelle maquette pédagogique est la plus adaptée pour l'élève concerné.

Le conservatoire accueille des enfants en situation de handicap venant des écoles ou instituts spécialisés. Certains d'entre eux peuvent découvrir des présentations d'instruments faites par les professeurs ou les élèves des différentes classes instrumentales.

Des ateliers ou cours menés par notre professeur référent, **Philippe Forte-Rytter, leurs sont également proposés. Philippe Forte-Rytter, enseignant et intervenant en milieu scolaire, est l'interlocuteur dédié à l'accueil et à la pédagogie des publics en situation de handicap au sein du CRR.**

Certains ateliers ont lieu dans la salle Michel Petrucci située à Woippy, au 4 Place du Mail.

L'atelier « Made In Butterfly » ou musique papillonnante est très ludique, toujours psychosensori-moteur, avec des méthodologies basées sur le rythme de l'enfant, de la famille et de l'institution spécialisée (IME, Hôpital de jour, ...). L'expression corporelle est travaillée, en fonction des potentialités de chacun, mais toujours de manière valorisée, stimulée et stimulante pour un aboutissement similaire aux cursus communs.

L'atelier « Ludi-Mix » accompagne les enfants en situation de handicap dans un cursus plus traditionnel, entourés des autres élèves instrumentistes du conservatoire et avec une équipe pédagogique mobilisée et concertée.

Enfin, le METZamorphoses Orchestre-ALL est un ensemble artistique où se développent les créativité instrumentales autour d'outils facilitateurs (pads, lasers, etc...) dans un tourbillon scénographique valorisant et mobilisateur.

Musicothérapie, électro-acoustique sont les moyens actuels pour proposer un cheminement en justesses, en émulations, en rayonnements avec tout le tissu sociétal disponible.

LA PÉDIATRIE ENCHANTÉE

Le conservatoire est en partenariat avec l'association *La Pédiatrie Enchantée*, et ce depuis sa création en 2000. Cette association a pour mission de favoriser l'accès à l'art et à la culture pour les enfants et adolescents hospitalisés en Lorraine. Elle met en place des ateliers d'éveil et de création artistiques animés par des artistes professionnels : musique, arts plastiques, écriture, d'illustration, art du goût, etc. Reconnue d'utilité publique, *La Pédiatrie Enchantée* répond au dispositif gouvernemental « Culture et Santé » en œuvrant au développement des pratiques culturelles et artistiques en milieu hospitalier en France. Le conservatoire participe activement à ces actions en proposant deux ateliers musicaux hebdomadaires :

- au sein du service de pédiatrie de l'Hôpital de Mercy avec Hocine Hadjeras, musicien intervenant
- à la pouponnière du Centre Départemental de l'Enfance avec Bertha Sgard, professeur de chant choral



PARCOURS PREMIERS PAS

Période d'éveil et de sensibilisation, ce parcours s'adresse aux enfants âgés de 4 à 6 ans (musique) ou 7 ans (danse) souhaitant découvrir la musique et la danse dans un esprit d'ouverture et au travers d'activités ludiques.

Ce parcours peut constituer le premier temps d'un apprentissage qui pourra se poursuivre dans le cadre du parcours diplômant ou bien constituer une fin en soi, au titre de la découverte et pour le plaisir de partager des moments collectifs au sein d'un établissement culturel.

Il s'étend sur trois ou quatre années, de la moyenne section au cours préparatoire pour la musique ou au CE1 pour la danse, et comprend :

- > LE JARDIN MUSICAL
- > L'ÉVEIL MUSICAL ET CORPOREL
- > L'INITIATION MUSICALE OU L'INITIATION DANSE 1
- > L'INITIATION DANSE 2



JARDIN MUSICAL

Enfants entrant en moyenne section de maternelle, 4 ans au 31 décembre de l'année scolaire suivie.

Cet atelier permet aux très jeunes enfants d'entrer dans une pratique artistique par une approche sensorielle et ludique, et d'acquérir des compétences vocales (jeux vocaux, apprentissage de chansons...) et corporelles (jeux dansés et rythmiques avec des petites percussions, illustrations sonores...).

ÉVEIL MUSICAL ET CORPOREL

Enfants entrant en grande section de maternelle, 5 ans au 31 décembre de l'année scolaire suivie.

L'éveil repose avant tout sur une approche sensorielle de la musique et de la danse qui permet de s'initier à une pratique artistique. Les démarches pédagogiques mises en œuvre privilégient l'aspect ludique des apprentissages au travers de jeux rythmiques, chansons, expression et activités corporelles. Un langage musical et gestuel s'élabore à travers l'expérience vécue par l'enfant.



INITIATION MUSICALE ET/OU INITIATION DANSE 1

Enfants entrant en cours préparatoire, 6 ans au 31 décembre de l'année scolaire suivie.

Initiation musicale

Le cours d'initiation musicale vise à poser les premières bases de l'apprentissage musical de manière avant tout sensorielle (éducation de l'oreille, de la voix, du sens rythmique, jeux de reconnaissance, découverte de la notation) à travers une démarche vivante et ludique permettant aux enfants de construire leur curiosité et leur goût pour la musique. L'enseignement se fonde sur un répertoire conséquent de chants, jeux chantés et dansés.

Trois formules distinctes existent :

> **Formule 1** : le cours d'initiation musicale (1h hebdomadaire) s'adresse à des enfants qui veulent poursuivre au même rythme qu'en année d'éveil. Quelques ateliers de découverte instrumentale sont proposés en cours d'année pour favoriser le choix de l'instrument qui pourra être pratiqué l'année suivante.

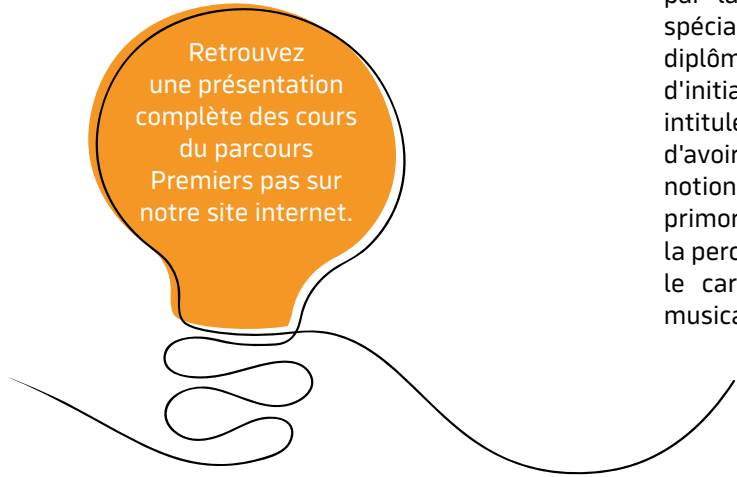
> **Formule 2** : elle associe une séance découverte au cours d'initiation musicale (1h hebdomadaire). Cette séance découverte aura lieu de la fin des vacances d'automne aux vacances de printemps. 16 séances de 30 minutes, par groupe de 3 élèves, seront proposées, permettant de découvrir 4 instruments définis par le conservatoire, si possible de familles différentes (4 séances par instrument). À l'issue de cette année de découverte, l'enfant choisit l'instrument (parmi les 4 ou non) avec lequel il souhaitera débiter sa pratique instrumentale.

> **Formule 3** : dérogatoire et en fonction du nombre de places disponibles, la 3^e formule s'adresse aux enfants dont le choix de l'instrument est bien arrêté et, surtout, qui ont à la fois la disponibilité (enfant/parent), la capacité et l'envie de consacrer un temps quotidien à la pratique instrumentale. Un cours d'instrument hebdomadaire de 20 minutes est prévu et s'ajoute au cours d'initiation musicale (1h hebdomadaire) pouvant donc conduire à deux déplacements par semaine. Concernant la tarification, ce cours individuel d'instrument représente un 2^e cursus (voir le tarif 5, page 62). Une proratisation du tarif est appliquée dans le cas d'un démarrage tardif, à partir de janvier.



Initiation danse 1

Le contenu de la phase d'initiation danse 1 s'appuie sur les principes fondamentaux communs aux trois disciplines (danses classique, contemporaine et jazz) sans aborder l'aspect technique propre à chacune. L'objectif de ces cours d'initiation est de développer la curiosité et l'imaginaire de l'enfant en privilégiant les activités sensorielles et corporelles.



INITIATION DANSE 2

Enfants entrant en cours élémentaire 1^{re} année, 7 ans au 31 décembre de l'année scolaire suivie.

Dans la poursuite de l'apprentissage des fondamentaux, cette phase d'initiation danse 2 consiste essentiellement à appréhender le lien entre le corps, l'espace et le rythme, offrant à l'enfant les conditions qui lui permettront d'aborder par la suite des activités chorégraphiques plus spécialisées et d'intégrer s'il le souhaite le parcours diplômant danse du conservatoire. Ce cours d'initiation danse est complété par un 2^e cours intitulé "formation musicale danse" qui permet d'avoir une première approche de différentes notions musicales qui sont d'une importance primordiale pour la danse. On y apprend notamment la perception de la pulsation, le ressenti rythmique, le caractère musical, les différentes structures musicales.

PARCOURS PREMIERS PAS

	DURÉE HEBDOMADAIRE	ÂGE REQUIS	JOUR D'ACTIVITÉ	CONDITIONS D'ACCÈS
JARDIN MUSICAL	45 min	4 ans		Ouvert à tous dans la limite des places disponibles
ÉVEIL MUSICAL ET CORPOREL	45 min	5 ans	Mercredi ou samedi, choix de l'horaire au moment de l'inscription en ligne	Ouvert à tous dans la limite des places disponibles. Les élèves issus du jardin musical sont accueillis en priorité
INITIATION MUSICALE	Formule 1 : 1h + ateliers ponctuels de découverte instrumentale Formule 2 : 1h + ateliers découverte hebdomadaire de 30 min de novembre à avril Formule 3 : 1h + cours d'instrument de 20 min	6 ans		Ouvert à tous dans la limite des places disponibles. Les élèves issus de l'éveil musical et corporel sont accueillis en priorité
INITIATION DANSE 1	45 min	6 ans	Choix du jour et de l'horaire au moment de l'inscription en ligne	
INITIATION DANSE 2	Danse : 1h + FM* danse : 45 min	7 ans		Ouvert à tous dans la limite des places disponibles. Les élèves issus de l'initiation danse 1 sont prioritaires. Si l'élève suit un cours de FM* musique, le cours de FM* danse n'est pas obligatoire

* FM : Formation Musicale

PARCOURS DIPLOMANT DU 1^{ER} CYCLE AU 3^E CYCLE SPECIALISÉ

Le parcours diplômant concerne la musique, la danse et le théâtre. Il représente près de 80 % des élèves du conservatoire qui en accueille 1600 au total.



PRÉSENTATION DU PARCOURS DIPLOMANT

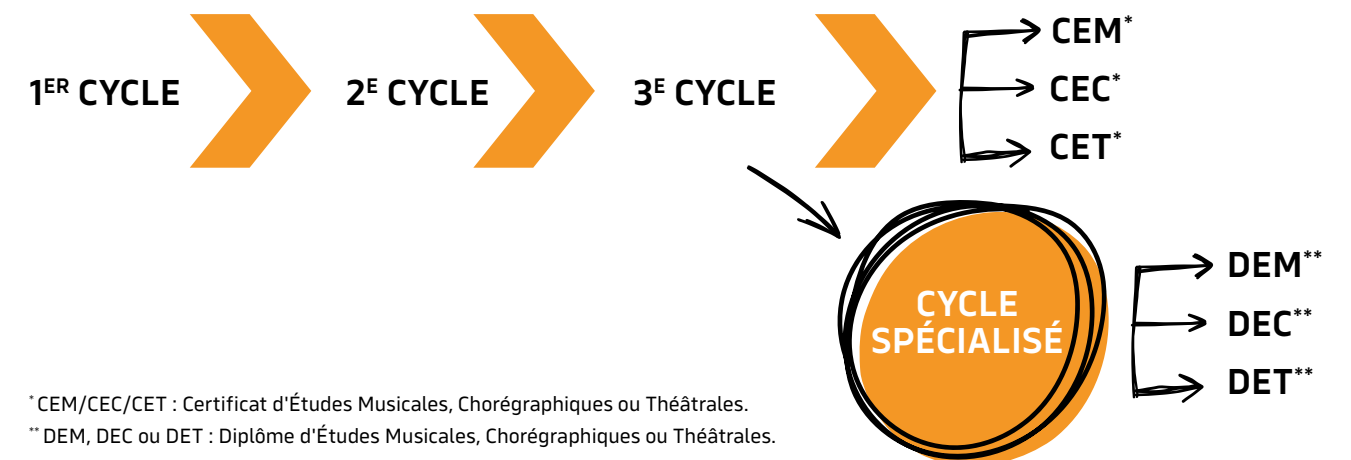
Le parcours diplômant, qu'il soit suivi dans le cadre d'une filière traditionnelle ou en horaires adaptés, s'adresse aux élèves qui souhaitent débiter ou poursuivre l'apprentissage d'une discipline et perfectionner leurs connaissances dans un cadre progressif. L'ensemble des cours qu'il propose regroupe les piliers fondamentaux de l'enseignement artistique :

- > La pratique d'une discipline dominante : instrumentale, vocale ou d'érudition (musique), la danse classique, contemporaine ou jazz (danse), ou le théâtre.
- > La pratique de disciplines complémentaires obligatoires, à titre d'exemple : formation musicale, chant choral, musique de chambre, ensembles et orchestres, analyse, écriture (musique), danse complémentaire, formation musicale danse, culture chorégraphique (danse), technique vocale, training (théâtre).

LE CURSUS 3^E CYCLE

La réforme de l'enseignement initial de la musique, de la danse et du théâtre vise à valoriser la mission de développement de la pratique artistique tout au long de la vie. Préparant la prise d'autonomie et s'adaptant aux différentes pratiques (professionnelles ou amateurs), ce cycle s'adapte à la diversité des attentes et des parcours. Ses contenus sont déterminés en fonction du projet de l'élève et des ressources de l'établissement ou du réseau d'établissements. Il est ouvert aux élèves adolescents ou adultes qui souhaitent se perfectionner dans un enseignement particulier.

Après avoir obtenu l'examen de fin de 2^e cycle, les élèves entrent en 3^e cycle. Au sein de ce cycle, ils peuvent au bout de 1 ou 2 ans (parfois 3 ans), selon leur projet et l'avis de leur professeur, présenter l'entrée en 3^e cycle spécialisé ou se diriger vers un CEM/CEC/CET. Le 3^e cycle spécialisé a pour objectif de permettre une préparation à un parcours artistique professionnel.



ÉTUDES MUSICALES

L'enseignement est organisé sous la forme de parcours de formation permettant à chacun d'accomplir son projet artistique : de la pratique en amateur jusqu'à la formation professionnelle initiale.

5 PARCOURS SONT POSSIBLES :

- > **PARCOURS DIPLÔMANT** P.16
DU 1^{ER} CYCLE AU 3^E CYCLE SPÉCIALISÉ
à partir de 7 ans
- > **PARCOURS ACCOMPAGNÉ** P.38
à partir de 14 ans (sous réserve
d'avoir validé un 1^{er} cycle pour
certains enseignements)
- > **PARCOURS LIBRE CULTURE** P.39
MUSICALE
à partir de 14 ans
- > **PARCOURS PRATIQUE COLLECTIVE** P.39
à tout âge, selon le niveau instrumental
- > **PARCOURS ADAPTÉ** P.39
pour les élèves porteurs
de handicap



FORMATION MUSICALE					
NIVEAU	DURÉE CYCLE	TEMPS HEBDO	DISCIPLINES OBLIGATOIRES	DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES	VALIDATIONS ET RÉCOMPENSES
1 ^{er} CYCLE	4 ans*	1h15 en 1C1 1h30 du 1C2 au 1C4	Chant choral : ▶ 1^{re}, 2^e, 3^e année : 45 min ▶ 4^e année : 1h ▶ pour les élèves CHAM, du CE1 au CM2 : 2 x 45 min ▶ pour les élèves en CHAM de la 6^e à la 3^e : 45 min	▶ Atelier informatique musicale ▶ Chœurs ▶ Selon l'âge, chœur de poche, chœur spécialisé ou chœur de jeunes (voir page 40). Cette pratique collective vocale peut constituer le chant choral obligatoire en filière traditionnelle	En cours de cycle : contrôle continu La fin de 1 ^{er} cycle s'obtient au contrôle continu (2/3) et sur examen (1/3) avec validation par le conseil de cycle
2 ^e CYCLE	3 ans*	1h30 (en 1 ^{re} et 2 ^e années) 2h (en 3 ^e année)	Chant choral : ▶ pour les élèves en CHAM, au collège : 45 min		En cours de cycle : contrôle continu La fin de 2 ^e cycle s'obtient au contrôle continu (1/2) et sur examen (1/2) avec validation par le conseil de cycle
3 ^e CYCLE 1 ^{re} ANNÉE	1 à 2 ans*	2h	Chant choral : ▶ pour les élèves en CHAM, au collège : 45 min	▶ Ensembles vocaux ▶ Technique vocale ▶ Toutes les disciplines du département culture et création sauf direction d'orchestre, direction de chœur et composition, qui font l'objet d'un 2^e cursus	Validation au contrôle continu (1/3) et sur examen (2/3)
3 ^e CYCLE 2 ^e ANNÉE	1 à 2 ans*	3h	Culture musicale (analyse cycle 1) : 1h		▶ UV de FM sur examen ▶ UV de culture musicale (analyse cycle 1) : validée au contrôle continu et sur examen
3 ^e CYCLE SPÉCIALISÉ	1 à 2 ans*	3h	Voir ensemble des UV à valider ci-contre	▶ Ensembles vocaux ▶ Toutes les disciplines du département culture et création sauf direction d'orchestre, direction de chœur et composition, qui font l'objet d'un 2^e cursus	Fin de cycle : DEM de FM Pour obtenir le DEM : ▶ UV de DEM dans la discipline dominante : uniquement sur examen final ▶ UV de Brevet de culture musicale ▶ UV de CEM d'instrument ▶ UV de chœur de chambre (ensemble vocal Gabriel Pierné ou chœur de jeunes)

*Une année supplémentaire peut être accordée sur décision de l'équipe pédagogique (conseil de cycle).
Il est recommandé de ne pas avoir plus de 2 années d'écart entre le niveau de formation musicale et le niveau instrumental.

MODULES COMPLÉMENTAIRES PROPOSÉS EN DEHORS DES COURS HABITUELS

► Soutien personnalisé

Ce cours de soutien s'adresse à tous les élèves qui ont une difficulté en formation musicale sur une ou un ensemble de notions, quel que soit leur niveau, et fonctionne à la demande et/ou sur proposition de l'équipe pédagogique. Les créneaux qui lui sont dédiés sont revus chaque année et dépendent de la disponibilité des professeurs. Pour en savoir plus, renseignez-vous auprès du professeur de formation musicale de votre enfant.

► Formation de l'oreille ou ear training

Ce cours de soutien s'adresse à tous les élèves qui ont une difficulté en formation musicale sur une ou un ensemble de notions, quel que soit leur niveau et fonctionne à la demande et/ou sur proposition de l'équipe pédagogique. L'outil informatique ouvre la porte à une autre façon de travailler et d'appréhender les difficultés. Renseignements auprès de Francis Della Nave.

► Atelier informatique - CHAM primaire (1 à 3 ans)

Cet atelier sensibilise les élèves CHAM primaire aux nouvelles technologies et en particulier aux logiciels de musique incontournables.
Durée : 45 min par semaine

► Cours de FM adolescents et adultes

Ces cours s'adressent aux élèves âgés de 11 ans à 14 ans (adolescents à partir de la 6^e) et à partir de 15 ans (adultes). Il s'agit de quatre années de formation correspondant à un 1^{er} cycle. Un cours de chant choral spécifiquement réservé pour ces élèves est obligatoire. Ce cours fait partie des acquis indispensables à détenir pour valider l'examen de fin de 1^{er} cycle. À l'issue de la troisième année, il est possible de passer l'examen de fin de 1^{er} cycle.

► Atelier d'initiation à la polyphonie

Ce cours vient compléter l'éventail des ensembles vocaux du conservatoire et peut s'inscrire dans le cadre du cours de FM adultes sans pour autant être une obligation. Il est cependant indispensable pour valider l'examen de fin de niveau 2 de FM adulte.
Durée : 1h par semaine



INSTRUMENT (MUSIQUE CLASSIQUE ET MUSIQUE ANCIENNE)				
NIVEAU	DURÉE	DISCIPLINES OBLIGATOIRES	DISCIPLINES FACULTATIVES CONSEILLÉES	VALIDATIONS ET RÉCOMPENSES
1 ^{er} CYCLE	2 à 4 ans*	▶ Cours instrument : 30 min ▶ Chant choral : 45 min ou 1h30 en CHAM primaire ▶ Formation musicale : 1h15 en 1C1 1h30 du 1C2 au 1C4 ▶ Pour les CHAM : petits ensembles instrumentaux, atelier informatique, atelier improvisation et création (selon le niveau)	▶ Orchestres à cordes <i>les Volutes Orchestra</i>, <i>Les Petits Archets</i> ou à vents <i>Les PolySons</i> sur avis du professeur d'instrument ▶ Chœur de poche, chœur spécialisé et chœur de jeunes (sur avis des professeurs)	En cours de cycle : contrôle continu Le passage en 2^e cycle est validé par une décision de l'équipe pédagogique au vu : ▶ Du contrôle continu effectué par les professeurs (75 %) ▶ Du résultat d'un examen (prestation devant un jury) (25 %)
2 ^e CYCLE	2 à 4 ans*	▶ Cours instrument : 45 min ▶ Formation musicale : 1h30 en 2C1 et 2C2 2h en 2C3 ▶ Chant choral pour les CHAM : 45 min ▶ Lecture à vue (selon niveau) : pianistes ▶ Pratique collective instrumentale ou ensemble instrumental : pour tous les instrumentistes, sauf claviers	▶ Toutes les disciplines du département culture et création sauf direction d'orchestre, direction de chœur et composition ▶ Chœur de poche, chœur spécialisé et chœur de jeunes (sur avis des professeurs) ▶ Initiation aux instruments anciens : traverso, hautbois baroque... ▶ Atelier improvisation et création ▶ Atelier cor naturel ▶ Basse continue (selon niveau) : clavecinistes, organistes	En cours de cycle : contrôle continu Validation de la fin de cycle d'instrument : au contrôle continu (50 %) et sur examen final (50 %) L'obtention du brevet est validée par une décision de l'équipe pédagogique en conseil de cycle à partir de la validation de l'ensemble des UV suivantes : ▶ UV de dominante instrumentale ▶ UV de fin de cycle de formation musicale : au contrôle continu (50 %) et sur examen final (50 %) ▶ UV de pratique collective (pour les pianistes, UV d'accompagnement ou de lecture à vue) : assiduité
3 ^e CYCLE	2 à 4 ans*	▶ Cours instrument : 1h** ▶ Formation musicale jusqu'au niveau 3C1 ▶ Pour les cordes, vents et instruments polyphoniques : orchestre ou ensemble ▶ Pour les CHAM : les cours de FM (2h en 1^{re} année et 3h en 2^e année) et chant choral sont obligatoires en 3^e cycle (45 min) ▶ Pour le clavecin et l'orgue : basse continue ▶ Pour la flûte à bec, le traverso, le hautbois baroque : diminution, improvisation, ornementation ▶ Pour le piano : lecture à vue ou accompagnement	▶ Chant choral ▶ Lecture à vue ▶ Toutes les disciplines et ateliers du département culture et création ▶ Initiation aux instruments spécifiques : clarinette basse, cor anglais... ▶ Initiation aux instruments anciens : traverso, hautbois baroque... ▶ Accompagnement de la danse pour les instruments polyphoniques ▶ Basse continue pour les instruments à clavier ▶ Atelier initiation et improvisation jazz 1^{er} cycle (sur entretien préalable avec le professeur de jazz) ▶ Atelier improvisation et création ▶ Culture musicale (analyse cycle 1) ▶ Atelier cor naturel	En cours de cycle : contrôle continu Validation de l'UV de dominante instrument : au contrôle continu (25 %) et sur examen final (75 %) L'obtention du CEM est validée par une décision de l'équipe pédagogique en conseil de cycle à partir de la validation de l'ensemble des UV suivantes : ▶ UV de CEM dans la dominante instrumentale ▶ UV de formation musicale niveau 3C1 (1/3 au contrôle continu et 2/3 sur examen final) ▶ UV spécifique selon les départements : > UV de pratique collective (vents, cordes, certains instruments polyphoniques) : assiduité > UV de lecture à vue ou accompagnement pour les pianistes : assiduité et examen final > UV d'ensemble, de diminution, d'improvisation ou de basse continue en musique ancienne : contrôle continu
3 ^e CYCLE SPÉCIALISÉ	2 à 3 ans*	▶ Cours instrument : 1h ▶ Cours de musique de chambre ▶ Lecture à vue pour les instruments classiques. Pour la flûte à bec, le traverso, le hautbois baroque : diminution, improvisation, ornementation. (enseignement intégré au cours d'instrument ou cours dédié de 30 min) ▶ Pratique collective ▶ Formation musicale jusqu'au niveau 3C2 ▶ Pour les CHAM collégiés : les cours de FM (2h en 1^{re} année et 3h en 2^e année) et chant choral sont obligatoires en 3^e cycle (45 min)	▶ Chant choral ▶ 2^e instrument ▶ Toutes les disciplines et ateliers du département culture et création ▶ Initiation ou complémentaire pour les instruments spécifiques : clarinette basse, cor anglais, hautbois d'amour baroque, hautbois de chasse, anches Renaissance ▶ Initiation aux instruments anciens : hautbois baroque, traverso... ▶ Accompagnement de la danse pour les instruments polyphoniques ▶ Basse continue pour les instruments à clavier ▶ Atelier initiation et improvisation jazz 1^{er} cycle (sur entretien préalable avec le professeur de jazz) ▶ Atelier improvisation et création ▶ Atelier cor naturel	L'obtention du DEM est validée par une décision de l'équipe pédagogique en conseil de cycle à partir de la validation de l'ensemble des UV suivantes : ▶ UV de DEM dans la dominante instrumentale : sur examen final ▶ UV de formation musicale niveau 3C2 : module de FM sur examen final + module de culture musicale (analyse cycle 1) au contrôle continu et sur examen final ▶ UV de lecture à vue (ou accompagnement pour les pianistes ou diminution/improvisation/ basse continue en musique ancienne) : assiduité et examen final ▶ UV de musique de chambre : examen final et deux concerts évalués ▶ UV de pratique collective : assiduité



QUELQUES PRÉCISIONS SUR...

▶ La pratique collective

est un pilier fondamental de l'enseignement instrumental. Elle représente à la fois un outil d'apprentissage, un levier de motivation et une fin en soi pour un musicien. Elle est obligatoire à partir du 2^e cycle (orchestre ou ensemble) : dans certaines situations, il est possible de valider cette pratique au sein d'un orchestre ou ensemble du territoire. Cela est possible à titre dérogatoire et en cas d'accord, fait l'objet d'une convention entre le conservatoire et l'orchestre ou l'ensemble concerné.

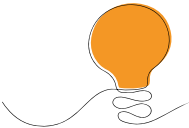
▶ Le post-DEM

Il s'adresse aux élèves ayant obtenu un DEM (Diplôme d'Études Musicales) et qui sont en préparation de concours aux écoles supérieures de musique. Pour bénéficier de ce parcours limité à une année renouvelable une fois, une inscription préalable doit être effectuée via un formulaire disponible sur le site internet du CRR au printemps. Parallèlement à cette inscription, tous les candidats devront également rédiger une lettre de motivation à l'attention de la direction détaillant leur projet artistique à venir. Ce document est obligatoire ainsi qu'une copie ou attestation du DEM obtenu. À l'issue de l'étude des demandes, un entretien devant jury est prévu. Ce cursus comprend 1h de cours d'instrument et une pratique collective obligatoire.

JEUNES VOIX (CHANT POLYPHONIQUE ET SOLISTE) ENFANTS ET ADOLESCENTS

NIVEAU	DURÉE	DISCIPLINES OBLIGATOIRES	DISCIPLINES FACULTATIVES CONSEILLÉES	VALIDATIONS ET RÉCOMPENSES
INITIATION	1 an	▶ Chant choral : 45 min ou Chœur de poche : 1h ▶ Formation musicale : 1h15		
1 ^{er} CYCLE	1 à 4 ans	Pour chacun des cycles : ▶ Ateliers en petits groupes de niveau : 1h15 à 1h30 (déchiffrage, chant intérieur, polyphonie, expression) ▶ Technique vocale : 20 à 30 min (à débiter en cours de cycle) ▶ Formation musicale : 1h15 à 3h selon le niveau ▶ Chœur selon l'âge : > Chœur de poche (7-9 ans) 1h > Chœur spécialisé (9-13 ans) 1h30 > Chœur de jeunes (13-20 ans) 1h30 ▶ Piano complémentaire : 20 min (pour les élèves ne pratiquant pas un instrument)	▶ Initiation à la direction de chœur ados et toutes les disciplines du département culture et création sauf direction d'orchestre, direction de chœur et composition qui font l'objet d'un 2^e cursus	Passage de cycle : contrôle continu (75 %) + examen de passage devant jury (25 %)
2 ^e CYCLE	1 à 4 ans			Obtention du Brevet d'Études musicale (BEM) : contrôle continu (50 %) + examen de passage devant jury (50 %)
3 ^e CYCLE	1 à 4 ans			Obtention du Certificat d'Études musicale (CEM) : contrôle continu (25 %) + examen de passage devant jury (75 %)
3 ^e CYCLE SPÉCIALISÉ	1 à 3 ans	▶ Ateliers : 1h30 (déchiffrage, chant intérieur, polyphonie, expression) ▶ Technique vocale : 30 min ▶ Formation musicale 3C2 avec analyse : 3h ▶ Chœur : 1h30 (Chœur de jeunes ou Ensemble Vocal Gabriel Pierné) ▶ Piano complémentaire ou autre instrument (30 min à 1h)	▶ Initiation à la direction de chœur ados et toutes les disciplines du département culture et création sauf direction d'orchestre, direction de chœur et composition qui font l'objet d'un 2^e cursus ▶ Chant messin	L'obtention du Diplôme d'Études Musicales (DEM) est validée par une décision de l'équipe pédagogique en conseil de cycle à partir de la validation de l'ensemble des UV suivantes : ▶ UV de DEM dans la dominante chant polyphonique et soliste (examen final) ▶ UV de lecture à vue (contrôle continu) ▶ UV de FM 3C2 (avec analyse cycle 1) ▶ UV complémentaire : piano complémentaire (en contrôle continu) ou BEM instrumental ▶ UV de pratique collective vocale et concerts (contrôle continu)

Ce cursus s'adresse aux élèves âgés de 7 ans ou plus qui choisissent le chant comme discipline principale, l'instrument qu'ils ont choisi est la voix.



Bon à savoir :
Ce cursus permet d'acquérir des bases solides pour une éventuelle admission en classe de chant lyrique ou de direction de chœur et d'acquérir les compétences requises pour la préparation d'examen du type CAPES, DUMI, Pôles Supérieurs.

CHANT LYRIQUE - À PARTIR DE 16 ANS ET ADULTES

NIVEAU	DURÉE	DISCIPLINES OBLIGATOIRES	VALIDATIONS ET RÉCOMPENSES	OBSERVATIONS
INITIATION	1 an	▶ Cours de chant : 30 min		
1 ^{er} CYCLE	1 à 2 ans*	▶ Cours de chant : 30 min ▶ Formation musicale ▶ Ensemble vocal ou atelier d'initiation à la polyphonie	Fin de cycle : UV chant (examen de passage devant jury) + UV ensemble vocal (contrôle continu)	
2 ^e CYCLE	1 à 2 ans*	▶ Cours de chant : 45 min ▶ Formation musicale ▶ Ensemble vocal ou atelier d'initiation à la polyphonie ▶ Discipline complémentaire	Fin de cycle : UV chant (examen de passage devant jury) + UV ensemble vocal (contrôle continu) Brevet	Disciplines complémentaires : ▶ Piano complémentaire ▶ Travail individuel avec pianiste en 3^e cycle ▶ Direction de chœur (UV niveau 1 à valider jusqu'au 3^e cycle, UV niveau 2 à valider pour le 3^e cycle spécialisé) ▶ Théâtre, 1^{er} cycle
3 ^e CYCLE	minimum 2 ans	▶ Cours de chant : 1h ▶ Formation musicale ▶ Ensemble vocal ▶ Discipline complémentaire	CEM : UV chant (examen de passage devant jury) + UV ensemble vocal (épreuve en quatuor)	
3 ^e CYCLE SPÉCIALISÉ	2 à 3 ans (+ 1 an)*	▶ Cours de chant : 1h ▶ Formation musicale ▶ Ensemble vocal ▶ Musique de chambre ou art lyrique ▶ 2 disciplines complémentaires	Examen de passage devant jury Le DEM comprend : ▶ UV de chant (dominante) ▶ UV FM 3C1 ▶ UV ensemble vocal (épreuve en quatuor) ▶ UV musique de chambre ou art lyrique ▶ UV au choix	Disciplines facultatives conseillées : toutes les disciplines du département culture et création sauf direction d'orchestre, direction de chœur et composition, qui font l'objet d'un 2 ^e cursus

AUX ADULTES QUI SOUHAITENT CHANTER EN CHŒUR, DEUX POSSIBILITÉS S'OFFRENT À VOUS :

- ▶ Initiation à la polyphonie (adultes débutants, 1h)
- ▶ Ensemble vocal *Gabriel Pierné* (choristes expérimentés, pouvant déchiffrer des partitions, 1h30)



Ce cursus s'adresse aux élèves âgés de 16 ans minimum (pour les filles) ou 18 ans minimum (pour les garçons) qui choisissent le chant comme discipline principale (au même titre qu'un instrument). L'âge limite d'entrée dans ce parcours diplômant est de 26 ans en 1^{er} cycle, 28 ans en 2^e cycle, 30 ans en 3^e cycle et 32 ans en 3^e cycle spécialisé **.

* Une année supplémentaire peut être accordée sur décision de l'équipe pédagogique.
** Informations complémentaires page 56.



ACCOMPAGNEMENT AU PIANO DES CLASSES INSTRUMENTALES ET VOCALES

NIVEAU	DURÉE	DISCIPLINES OBLIGATOIRES	DISCIPLINES FACULTATIVES CONSEILLÉES	VALIDATIONS ET RÉCOMPENSES
INITIATION	1 à 2 ans	► Cours : 30 min		L'initiation est principalement proposée aux pianistes adultes possédant déjà une bonne maîtrise de leur instrument.
1 ^{er} CYCLE	1 à 4 ans	► Cours : 1h ► Pratique d'accompagnement auprès d'autres classes : 5h/an		Prérequis pour l'entrée en 1 ^{er} cycle : niveau de 3 ^e cycle de piano Fin de cycle : ► UV de la dominante (contrôle continu, examen devant jury) ► UV facultative
2 ^e CYCLE	2 à 4 ans	► Cours : 1h ► Pratique d'accompagnement auprès d'autres classes : 15h/an	► Basse continue (cycles 1 et 2) ► Initiation à l'accompagnement danse (cycles 1 et 2) ► Initiation au chant ► Instrument : orgue, clavecin	Prérequis pour l'entrée en 2 ^e cycle : niveau CEM de piano ou équivalent Obtention du brevet : ► UV de la dominante (contrôle continu, examen devant jury)
3 ^e CYCLE	2 à 4 ans	► Cours : 1h ► Pratique d'accompagnement auprès d'autres classes : 15h/an ► Basse continue : 30 min	► Toutes les disciplines du département culture et création ► Musique de chambre	Prérequis pour l'entrée en 3 ^e cycle : niveau DEM de piano ou équivalent Obtention du Certificat d'Études Musicales (CEM) : ► UV de la dominante (contrôle continu, examen devant jury et projet personnel)
3 ^e CYCLE SPÉCIALISÉ ACCOMPAGNEMENT MUSIQUE	1 à 4 ans	► Cours : 1h ► Pratique d'accompagnement auprès d'autres classes : 20h/an ► Basse continue : 30 min		Obtention du Diplôme d'Études Musicales (DEM) : ► UV de la dominante ► UV de basse continue sur clavecin ► UV d'accompagnement danse

ACCOMPAGNEMENT AU PIANO OU À LA PERCUSSION DES CLASSES DE DANSE (CLASSIQUE, CONTEMPORAINE ET JAZZ)

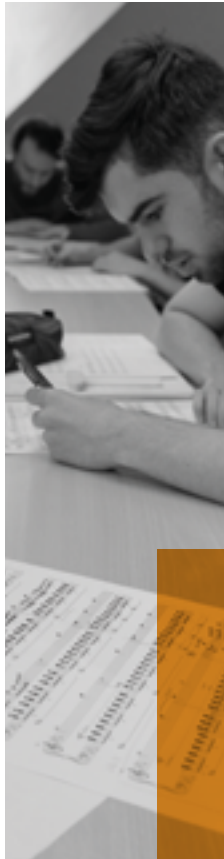
NIVEAU	DURÉE	DISCIPLINES OBLIGATOIRES	VALIDATIONS ET RÉCOMPENSES	ACCÈS
3 ^e CYCLE SPÉCIALISÉ	3 à 4 ans	► Accompagnement danse ► Observations de cours et mises en situation pédagogiques ► Création musique et danse ► Culture chorégraphique ► Improvisation « musique et danse » ► Initiation à la danse ► Musique Assistée par Ordinateur ► Piano complémentaire (uniquement pour les percussionnistes et batteurs) ► Ateliers thématiques : percussions, nouvelles technologies	Obtention du Diplôme d'Études Musicales (DEM) : ► UV accompagnement cours de danse de la discipline dominante ► UV accompagnement cours de danse de la discipline complémentaire ► UV création musique et danse ► UV Musique Assistée par Ordinateur ► UV percussion et nouvelles technologies ► UV piano complémentaire ► UV culture chorégraphique ► UV de contrôle continu : assiduité aux cours et stages d'observation, participation aux auditions ou spectacles du département danse	► Pré-requis : être en 3 ^e cycle spécialisé de son cursus instrumental ► Entrée sur examen : un morceau au choix, improvisation, entretien avec le jury

DIRECTION D'ORCHESTRE					
NIVEAU	DURÉE	DISCIPLINES OBLIGATOIRES	DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES	VALIDATIONS ET RÉCOMPENSES	OBSERVATIONS
INITIATION	1 an	Cours collectifs 2h30 (comprenant le travail individuel)		Module d'initiation de direction d'orchestre (assiduité)	
1 ^{er} CYCLE	1 à 3 ans	Cours collectifs 2h30 (comprenant le travail individuel)		Évaluation pour passage en 2 ^e cycle (contrôle continu majoritaire et examen de fin de cycle) : ▶ UV de fin de 1 ^{er} cycle de direction d'orchestre ▶ UV de fin de 1 ^{er} cycle d'analyse ▶ UV de fin de 1 ^{er} cycle d'écriture ▶ 1 discipline complémentaire, 1 ^{er} choix, en concertation avec le professeur (contrôle continu) ▶ 1 discipline complémentaire, 2 ^e choix	Prérequis pour entrer en 1 ^{er} cycle : ▶ 3C1 de FM ▶ Niveau cycle 1 de culture musicale ▶ 1 an d'écriture
2 ^e CYCLE	1 à 3 ans	Cours collectifs 3h30 (comprenant le travail individuel)		Obtention du Brevet d'Études Musicales (contrôle continu égalitaire et examen de fin de cycle) : ▶ UV de BEM de direction d'orchestre ▶ UV de BEM d'analyse ▶ UV de BEM d'écriture ▶ UV d'orchestration (niveau 1) ▶ 1 discipline complémentaire, 1 ^{er} choix, en concertation avec le professeur (contrôle continu) ▶ 1 discipline complémentaire, 2 ^e choix	
3 ^e CYCLE	1 à 2 ans	Cours collectifs 3h30 (comprenant le travail individuel)	▶ 1 ^{er} choix : harmonie au clavier pour les non pianistes ou réduction d'orchestre pour les pianistes ▶ 2 ^e choix : les autres disciplines du département culture et création	Obtention du Certificat d'Études Musicales (contrôle continu minoritaire et examen de fin de cycle) : ▶ UV de CEM de direction d'orchestre ▶ UV de BEM d'analyse ▶ UV de BEM d'écriture ▶ UV d'orchestration (niveau 2) ▶ 1 discipline complémentaire, 1 ^{er} choix, en concertation avec le professeur (contrôle continu) ▶ 1 discipline complémentaire, 2 ^e choix	
3 ^e CYCLE SPÉCIALISÉ	1 à 3 ans	Cours collectifs 4h (comprenant le travail individuel)		Obtention du Diplôme d'Études Musicales (examen de fin de cycle) : ▶ UV de DEM de direction d'orchestre ▶ UV de FM (3C1) ▶ UV de CEM ou de DEM d'écriture ▶ UV de CEM ou de DEM d'analyse ▶ UV d'orchestration (niveau 3) ▶ Discipline complémentaire au choix en concertation avec le professeur (contrôle continu)	



DIRECTION DE CHŒUR					
NIVEAU	DURÉE	DISCIPLINES OBLIGATOIRES	DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES	VALIDATIONS ET RÉCOMPENSES	OBSERVATIONS
INITIATION	1 à 2 ans	▶ Cours collectifs : 2h à 3h ▶ Ensemble vocal : 1h30	▶ Harmonie au clavier ▶ Commentaire d'écoute ▶ Technique vocale ▶ Direction d'orchestre ▶ Analyse ▶ Écriture ▶ Histoire de la musique ▶ Composition	Module d'initiation de direction de chœur. Le niveau initiation peut permettre de valider une UV complémentaire de direction de chœur (niveau 1 et/ou 2).	Accessible après test d'entrée et entretien avec le professeur (sans prérequis de niveau en FM)
1 ^{er} CYCLE	1 à 3 ans	▶ Cours collectifs : 3h30 ▶ Ensemble vocal : 1h30 ▶ Cours individuel : 30 min		Évaluation pour passage en 2 ^e cycle (contrôle continu majoritaire et examen de fin de cycle) : ▶ UV direction de chœur (examen devant jury) ▶ UV ensemble vocal (contrôle continu : assiduité)	Accessible aux élèves ayant un niveau de fin de 2 ^e cycle en FM, après test d'entrée et entretien avec le professeur
2 ^e CYCLE	1 à 3 ans	▶ Cours collectifs : 3h ▶ Ensemble vocal : 1h30 ▶ Cours individuel : 30 min ▶ 1 discipline complémentaire au choix		Obtention du Brevet d'Études Musicales (contrôle continu égalitaire et examen de fin de cycle) : ▶ UV direction de chœur (examen devant jury) ▶ UV ensemble vocal (épreuve en quatuor) ▶ Discipline complémentaire au choix en concertation avec le professeur (contrôle continu)	Accessible aux élèves ayant un niveau de 3 ^e cycle en FM, après test d'entrée et entretien avec le professeur
3 ^e CYCLE	1 à 3 ans	▶ Cours collectifs : 3h ▶ Ensemble vocal : 1h30 ▶ Cours individuel : 45 min ▶ 1 discipline complémentaire au choix		Obtention du Certificat d'Études Musicales (contrôle continu minoritaire et examen de fin de cycle) : ▶ UV direction de chœur (examen devant jury) ▶ UV ensemble vocal (épreuve en quatuor) ▶ Discipline complémentaire au choix en concertation avec le professeur (contrôle continu)	Accessible aux élèves ayant un niveau de 3 ^e cycle en FM, après test d'entrée et entretien avec le professeur
3 ^e CYCLE SPÉCIALISÉ	1 à 3 ans	▶ Cours collectifs : 3h ▶ Ensemble vocal : 1h30 ▶ Cours individuel : 1h ▶ Harmonie au clavier ▶ 1 discipline complémentaire au choix		Obtention du Diplôme d'Études Musicales (examen de fin de cycle) : ▶ UV direction de chœur (examen devant jury) ▶ UV de FM (3^e cycle 2) ▶ UV ensemble vocal (épreuve en quatuor) ▶ UV d'harmonie au clavier (épreuves en contrôle continu) ▶ Discipline complémentaire au choix en concertation avec le professeur (contrôle continu)	Accessible aux élèves ayant un niveau de 3 ^e cycle en FM, après test d'entrée et entretien avec le professeur

ÉCRITURE					
NIVEAU	DURÉE	TEMPS HEBDO	DISCIPLINES OBLIGATOIRES	DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES	ACCÈS ET VALIDATIONS
INITIATION	1 à 2 ans	2h			L'accès en cycle d'initiation a lieu sur entretien
1 ^{er} CYCLE	1 à 3 ans*	2h	▶ UV de fin de cycle dans la discipline dominante ▶ UV complémentaire au choix	▶ UV complémentaire d'harmonie au clavier niveau 1 (précédée d'une année de piano complémentaire si nécessaire) ▶ Toutes les autres disciplines du département de culture et création	Évaluation pour passage en 2 ^e cycle : contrôle continu majoritaire et examen de fin de cycle
2 ^e CYCLE	1 à 3 ans*	2h	▶ UV de fin de cycle dans la discipline dominante ▶ UV complémentaire au choix	▶ UV complémentaire d'harmonie au clavier niveau 2 ▶ Toutes les autres disciplines du département de culture et création	Obtention du brevet : contrôle continu égalitaire et examen de fin de cycle
3 ^e CYCLE	2 à 4 ans	2h	▶ UV de CEM dans la discipline dominante ▶ UV de Brevet de culture musicale : dominante analyse ou histoire de la musique ou UV de composition, direction de chœur ou direction d'orchestre (initiation ou 1^{er} cycle) ▶ UV projet personnel : composition d'une ou plusieurs pièces placées dans un contexte historique particulier.	▶ UV complémentaire d'harmonie au clavier niveau 2 ▶ Toutes les autres disciplines du département de culture et création	Obtention du certificat : contrôle continu minoritaire et examen de fin de cycle
3 ^e CYCLE SPÉCIALISÉ	2 à 4 ans	2h	▶ UV de DEM dans la discipline dominante ▶ UV de CEM ou DEM de culture musicale : dominante analyse ou histoire de la musique ou UV de composition, direction de chœur ou direction d'orchestre (2^e cycle) ▶ UV complémentaire d'orchestration (jusqu'au niveau 3 au minimum) ▶ UV projet personnel : composition d'une ou plusieurs pièces placées dans un contexte historique particulier	▶ UV complémentaire d'harmonie au clavier niveau 2 ▶ Toutes les autres disciplines du département de culture et création	Obtention du Diplôme d'Études Musicales (DEM) : examen de fin de cycle



COMPOSITION					
NIVEAU	DURÉE	TEMPS HEBDO	DISCIPLINES OBLIGATOIRES	DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES	ACCÈS ET VALIDATIONS
INITIATION	1 à 2 ans	1h			L'accès en cycle d'initiation a lieu sur entretien en fonction des places disponibles
1 ^{er} CYCLE	1 à 3 ans*	▶ Cours collectif : 1h ▶ Cours individuel ou groupe restreint : 1h / 1h30	▶ UV de fin de cycle dans la discipline dominante ▶ UV de culture musicale (niveau cycle 1) ou d'écriture (niveau 1C1)	▶ UV complémentaire d'harmonie au clavier niveau 1 (précédée d'une année de piano complémentaire si nécessaire) ou de réduction d'orchestre niveau 1 pour les pianistes ▶ Toutes les autres disciplines du département de culture et création	Évaluation pour passage en 2 ^e cycle : contrôle continu majoritaire et examen de fin de cycle
2 ^e CYCLE	1 à 3 ans*	▶ Cours collectif : 1h ▶ Cours individuel ou groupe restreint : 1h / 1h30	▶ UV de fin de cycle dans la discipline dominante ▶ UV de 1^{er} cycle d'écriture ▶ CEM de FM incluant le 1^{er} cycle de culture musicale ▶ UV d'orchestration niveau 1	▶ UV complémentaire d'harmonie au clavier niveau 2 ou réduction d'orchestre niveau 2 pour les pianistes ▶ Toutes les autres disciplines du département de culture et création	Obtention du brevet : contrôle continu égalitaire et examen de fin de cycle
3 ^e CYCLE	2 à 4 ans	▶ Cours collectif : 1h ▶ Cours individuel ou groupe restreint : 1h / 1h30	▶ UV de CEM dans la discipline dominante ▶ UV de Brevet d'écriture ▶ UV de Brevet de culture musicale, dominante au choix : analyse ou histoire de la musique ▶ UV d'orchestration niveau 2	▶ UV complémentaire de réduction d'orchestre niveau 1 ▶ Toutes les autres disciplines du département de culture et création	Obtention du certificat : contrôle continu minoritaire et examen de fin de cycle
3 ^e CYCLE SPÉCIALISÉ	2 à 4 ans	▶ Cours collectif : 1h ▶ Cours individuel ou groupe restreint : 1h / 1h30	▶ UV de DEM dans la discipline dominante ▶ UV de CEM ou de DEM de culture musicale, dominante au choix : analyse ou histoire de la musique ▶ UV de CEM ou de DEM d'écriture ▶ UV d'orchestration niveau 3 minimum (niveau 4 préférable)	▶ UV complémentaire de réduction d'orchestre niveau 2 ▶ Toutes les autres disciplines du département de culture et création	Obtention du Diplôme d'Études Musicales (DEM) : examen de fin de cycle

* Une année supplémentaire peut être accordée sur décision de l'équipe pédagogique.



CULTURE MUSICALE

NIVEAU	DURÉE	TEMPS HEBDO	DISCIPLINES OBLIGATOIRES	DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES	ACCÈS ET VALIDATIONS
1 ^{er} CYCLE	1 à 2 ans	1h	▶ UV de fin de cycle dans la discipline dominante		Évaluation pour passage en 2 ^e cycle : contrôle continu majoritaire et examen de fin de cycle
2 ^e CYCLE	1 à 3 ans	▶ Analyse : 2h ou ▶ Histoire : 2h	▶ UV de fin de cycle dans la discipline dominante (choisir entre analyse et histoire de la musique, les deux peuvent également être faites en dominante) ▶ UV de commentaire d'écoute	▶ Toutes les autres disciplines du département culture et création, dans la limite des places disponibles	Obtention du brevet : contrôle continu égalitaire et examen de fin de cycle
3 ^e CYCLE	1 à 4 ans	▶ Analyse : 2h ou ▶ Histoire : 2h	▶ UV de CEM dans la discipline dominante ▶ UV de Brevet d'histoire (si dominante analyse) ou analyse (si dominante histoire) ▶ UV complémentaire d'écriture (1 ^{er} cycle)		Obtention du certificat : contrôle continu minoritaire et examen de fin de cycle
3 ^e CYCLE SPÉCIALISÉ	1 à 4 ans	▶ Analyse : 2h ou ▶ Histoire : 2h	▶ UV de DEM dans la discipline dominante ▶ UV de CEM ou de DEM d'histoire (si dominante analyse) ou analyse (si dominante histoire) ▶ UV de Brevet d'écriture	▶ Toutes les autres disciplines du département culture et création, dans la limite des places disponibles ▶ Ensembles vocaux	Obtention du Diplôme d'Études Musicales (DEM) : examen de fin de cycle

DU CÔTÉ DES ADOS

Dans une dynamique de développement et d'ouverture, le département culture et création se tourne aussi vers un public plus jeune avec des ateliers de découverte dédiés.

▶ Atelier écriture - CHAM collèges
Durée de 1 à 3 ans
Cours : 35 à 45 min / sem. par groupe de 3 ou 4

▶ Atelier initiation à la direction de chœur - Ados (14-18 ans)
Durée de 1 à 3 ans
Cours : 30 min / sem.

AUTRES COURS PROPOSÉS
PAR LE DÉPARTEMENT CULTURE ET CRÉATION

▶ Commentaire d'écoute

La classe de commentaire d'écoute propose un voyage panoramique à travers l'histoire de la musique depuis le chant grégorien jusqu'à la musique d'aujourd'hui. Cet atelier de réflexion et de discussions libres à partir d'écoutes musicales permet de découvrir le répertoire ou d'en élargir sa connaissance. On y accueille aussi tous ceux qui préparent les épreuves aux examens et concours du Diplôme d'État (D.E.), du Certificat d'Aptitude (C.A.), du Pôle Musique et Danse, du CNFPT, du CAPES ou de l'Agrégation de musique.
Durée de 1 à 2 ans
Cours : 2h / semaine

▶ Médiation musicale

Ce cours permet d'étudier les œuvres pour se préparer aux concerts, opéras et spectacles de la programmation culturelle de Metz. On y acquiert les bases d'une culture musicale pour devenir un mélomane éclairé. Pénétrer les secrets d'une œuvre, rencontrer d'illustres compositeurs, imaginer leur époque, c'est la garantie d'une meilleure écoute. Le cours accueille tous les amateurs même ceux qui ne lisent pas la musique.
Cours : 1h / semaine

▶ Technique du son et de la sonorisation

Ce module d'une durée de 2 ans a pour but de sensibiliser les élèves du conservatoire aux nouvelles technologies musicales (ordinateurs, matériel de sonorisation, enregistreurs...). Ainsi, les élèves pourront apprendre à se servir d'une table de mixage, connaîtront les différents câblages, apprendront à placer des micros, utiliseront les logiciels d'informatique musicale, connaîtront les différents effets et sauront s'en servir afin de mettre ces outils au service de leurs musiques.
Cours : 2h / semaine

▶ Orchestration

Le cursus d'orchestration s'articule en 4 niveaux de la durée d'une année chacun. Tout au long du cursus, des analyses et de nombreux exercices collectifs et individuels, à partir de partitions originales ou de réductions, permettent de se forger un solide « métier » d'orchestrateur. Des maquettes des orchestrations des étudiants sont réalisées à l'aide de logiciels professionnels et d'instruments virtuels ; une fois par an, les partitions sont également interprétées et enregistrées par un orchestre symphonique.
4 niveaux avec une durée de 1 à 2 ans par niveau
Cours : 1h / semaine



JAZZ					
NIVEAU	DURÉE	TEMPS HEBDO dans la discipline principale	DISCIPLINES OBLIGATOIRES	DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES	ACCÈS ET VALIDATIONS
INITIATION*	1 an max.	30 min	▶ Cours instrumental ou vocal. L'année d'initiation propose une sensibilisation à l'esthétique jazz et une initiation à l'improvisation dans la discipline instrumentale ou vocale demandée		Contrôle continu pendant l'année. Examen d'entrée obligatoire pour continuer dans un cursus complet
1 ^{er} CYCLE	1 à 3 ans**	individuel ou collectif : 30 min	▶ Participer à un atelier toute l'année (big band, combo ou impro danse) ▶ Participer à au moins 1 jam session dans l'année ▶ Valider au moins 2 UV : FM 1, harmonie 1 ou histoire du jazz 1 ▶ Valider l'épreuve technique : une lecture à vue ▶ Valider l'épreuve instrumentale : 1 morceau imposé (accompagné par l'équipe pédagogique) + 1 morceau tiré d'une liste de 3 morceaux au choix (joué avec son propre groupe)		Évaluation pour passage en 2 ^e cycle : contrôle continu majoritaire et examen de fin de cycle
2 ^e CYCLE	1 à 3 ans**	45 min	▶ Participer à un atelier toute l'année (big band, combo ou impro danse) ▶ Participer à au moins 2 jams sessions dans l'année ▶ Valider au moins 4 UV : FM 1 ou 2 ou 3, harmonie 1 ou 2, histoire du jazz 1 ou 2 ▶ Valider l'épreuve technique : une lecture à vue + un relevé ▶ Valider l'épreuve instrumentale : 1 morceau imposé (accompagné par l'équipe pédagogique) + 1 morceau tiré d'une liste de 6 morceaux au choix (joué avec son propre groupe)		Obtention du brevet : contrôle continu égalitaire et examen de fin de cycle
3 ^e CYCLE	2 à 4 ans	1h	▶ Participer à un atelier toute l'année (big band, combo ou impro danse) ▶ Participer à au moins 3 jams sessions dans l'année ▶ Participer à au moins un concert du département jazz ▶ Valider au moins cinq UV parmi les suivantes : FM1, 2 et 3 - harmonie 1 et 2 - histoire du jazz 1 et 2 ▶ Valider l'épreuve technique : une lecture à vue + un relevé ▶ Valider l'épreuve instrumentale : 2 morceaux imposés (accompagné par l'équipe pédagogique) + 1 ou 2 morceaux tirés d'une liste de 9 morceaux au choix (joués avec son propre groupe) ▶ Option projet personnel : possibilité de proposer une composition ou un arrangement	▶ Piano complémentaire ▶ Technique vocale ▶ Cours d'instrument complémentaire de 20 min (cours de technique)	Obtention du certificat : contrôle continu minoritaire et examen de fin de cycle
3 ^e CYCLE SPÉCIALISÉ	2 à 4 ans***	1h	▶ Participer à un atelier toute l'année (big band, combo ou impro danse) ▶ Participer à au moins 3 jams sessions dans l'année ▶ Participer à au moins un concert du département jazz ▶ Valider les 8 UV : FM 1, 2 et 3 + harmonie 1 et 2 + histoire du jazz 1 et 2 + arrangement (épreuve publique) ▶ Valider l'épreuve technique : une lecture à vue + un relevé ▶ Valider l'épreuve instrumentale : 2 morceaux imposés (accompagné par l'équipe pédagogique) + 1 ou 2 morceaux tirés d'une liste de 12 morceaux au choix (joués avec son propre groupe) + un projet personnel de 20 minutes en conditions de concert		Obtention du Diplôme d'Études Musicales (DEM) : examen de fin de cycle. Présentation possible dès la 1 ^{re} année

Le département jazz est ouvert aux instrumentistes à partir de 14 ans et aux chanteurs/chanteuses à partir de 16 ans.
À noter : la FM2 est composée du module rythme obligatoire et donne lieu à une inscription dans un cours spécifique, ce qui implique l'inscription à deux cours pour valider le niveau FM2.

* L'inscription en initiation jazz n'est possible que sous réserve de places disponibles dont le nombre sera fixé après les examens d'entrée en département jazz mi-septembre.

** L'équipe pédagogique encourage vivement une durée de 3 années pour le 1^{er} cycle ainsi que pour le 2^e cycle.

*** L'équipe pédagogique préconise une durée de 2 années pour le 3^e cycle spécialisé.



AUTRES PARCOURS MUSIQUE

PARCOURS ACCOMPAGNÉ INSTRUMENT

Objectifs

Le parcours accompagné instrument permet de poursuivre ou débiter une pratique instrumentale ou vocale sur la base d'un contrat de formation en fixant les objectifs à atteindre. Il est tout particulièrement indiqué pour les adultes qui souhaitent renouer avec une pratique instrumentale ou vocale, voire débiter en instrument ou en chant, ainsi que pour les élèves déjà inscrits au CRR et ayant achevé le 1^{er} cycle du parcours diplômant.

Ce parcours est limité à deux années consécutives et est accordé sous réserve de places disponibles.

Il pourra être reconduit une fois, sur avis de l'équipe pédagogique et accord de la direction.

Organisation et contenus

Ce parcours comprend un cours d'instrument à caractère individuel et une pratique collective obligatoire.

Le temps de cours à caractère individuel hebdomadaire est de 30 min. Il peut être exceptionnellement porté à 45 min, après accord de la direction du conservatoire, pour les élèves ayant terminé leur CEM ou pour les élèves qui ont effectué une année complète en 3^e cycle et dont le projet personnel de formation le justifie.

Les cours peuvent être également dispensés toutes les deux semaines afin de prendre en compte la spécificité du projet (ex. : 1h tous les 15 jours).

Dans le cadre de ce parcours, la pratique collective est obligatoire (orchestres, ensembles, chœurs, cours de formation musicale ou certaines disciplines du département culture et création, à savoir l'histoire de la musique, le commentaire d'écoute, la médiation).

Par ailleurs, la participation annuelle à au moins un projet de diffusion (audition, concert, spectacle...) est obligatoire.

Pour les élèves pianistes, la participation à au moins deux auditions ou concerts dans l'année en tant qu'accompagnateur d'une classe instrumentale valide une pratique collective, complémentaire au parcours accompagné.

Une passerelle vers le parcours diplômant en cycles est possible, à partir du 2^e cycle, après avis des professeurs et accord de la direction.

Si l'élève adulte est débutant, il y aura obligatoirement deux pratiques collectives obligatoires, à savoir la FM adulte et l'atelier polyphonique adulte.

Conditions d'accès

> Toute demande de parcours accompagné doit faire l'objet d'une demande écrite à l'attention de la direction.

> Pour les élèves déjà inscrits au CRR :

- Être âgé de 14 ans au moins.
- Accès direct pour les élèves ayant obtenu leur examen de fin de 1^{er} cycle en instrument et en formation musicale.
- Accès sur autorisation pour tout élève à partir du niveau instrumental 1C5. Dans ce cas, l'âge et le niveau de FM seront évalués au cas par cas, lors d'un conseil de cycle. Celui-ci se déroulera en présence de l'équipe pédagogique.

> Pour les élèves non-inscrits au CRR :

- Être âgé de 16 ans au moins.
- Accès sur entretien (et, éventuellement, test instrumental ou vocal) avec les professeurs concernés.

PARCOURS ACCOMPAGNÉ DU DÉPARTEMENT CULTURE ET CRÉATION

Organisation et contenus

Le parcours accompagné du département culture et création permet de poursuivre ou débiter la pratique de l'écriture, de la composition, de la direction de chœur ou d'orchestre sur la base d'un contrat de formation défini conjointement avec les professeurs et fixant les objectifs à atteindre.

Il est tout particulièrement indiqué pour les adultes qui souhaitent renouer ou débiter avec une pratique musicale, préparer des concours, et pour des élèves déjà inscrits au CRR et ayant achevé le 1^{er} cycle du parcours diplômant. Il est défini pour deux années et pourra être reconduit sur avis de l'équipe pédagogique et accord de la direction. Il se compose d'une discipline principale (toutes les disciplines proposées par le département culture et création sont possibles) et d'une discipline complémentaire obligatoire (définie en lien avec le professeur de la discipline principale) qui peut être :

> Une autre discipline du département culture et création à caractère collectif.

> Une pratique collective vocale (tous les ensembles vocaux sont possibles) et/ou une pratique collective instrumentale (en fonction du niveau instrumental, des places disponibles et sur avis du responsable de l'ensemble).

Conditions d'accès

> Éléves déjà inscrits au CRR âgés de 14 ans au moins : accès direct pour les élèves ayant obtenu une fin de 1^{er} cycle.

> Éléves non-inscrits au CRR âgés de 16 ans au moins : l'accès se fait sur entretien (et, éventuellement test préalable, avec le(s) professeur(s) concerné(s)).

Toute demande de parcours accompagné culture et création doit faire l'objet d'une demande écrite à l'attention de la direction du conservatoire.

PARCOURS LIBRE CULTURE MUSICALE

Organisation et contenus

Fondé sur l'idée de l'université du temps libre, le parcours libre culture musicale réunit principalement des adolescents, adultes et seniors qui souhaitent poursuivre, renouer ou débiter une pratique musicale. Cette classe accepte les amateurs non-lecteurs de partition. Le parcours libre culture musicale n'est pas limité dans le temps et pourra être reconduit d'année en année sur avis de l'équipe pédagogique et accord de la direction. Il se compose d'une à trois disciplines de la classe de culture musicale, à savoir : le commentaire d'écoute, l'histoire de la musique, la médiation.

Si l'élève le souhaite, il peut compléter sa formation avec :

> Un ou plusieurs cours proposés par le département culture et création sauf direction d'orchestre, direction de chœur et composition.

> Une pratique collective vocale (tous les ensembles vocaux sont possibles) et/ou une pratique collective instrumentale (en fonction du niveau instrumental, des places disponibles et sur avis du responsable de l'ensemble).

Conditions d'accès

> Éléves déjà inscrits au CRR âgés de 14 ans au moins : accès direct pour les élèves ayant obtenu leur examen de fin de 1^{er} cycle.

> Éléves non-inscrits au CRR âgés de 16 ans au moins.

PARCOURS PRATIQUE COLLECTIVE

Organisation et contenus

Le parcours pratique collective s'adresse aux musiciens qui souhaitent privilégier la pratique collective instrumentale ou vocale, dans le cadre d'un projet souple et adaptable. Ce parcours est également destiné à toute personne justifiant d'un niveau instrumental ou vocal permettant l'intégration dans les différents ensembles du conservatoire (orchestres, ensembles, ateliers instrumentaux, chœurs...) Selon son projet, sa situation et les possibilités offertes par le conservatoire, quelques cours ponctuels d'instruments pourront être proposés.

Conditions d'accès

L'inscription est soumise à un entretien préalable et, éventuellement, à un test instrumental avec le ou les professeurs de manière à faciliter l'orientation. Il n'y a pas de contrainte d'âge. Le parcours peut être reconduit d'année en année, sur avis du chef ou responsable pédagogique de l'ensemble et accord de la direction.

PARCOURS ADAPTÉ

Le CRR travaille à la définition d'une démarche globale permettant aux élèves porteurs de handicap d'être accueillis dans les meilleures conditions et de suivre un parcours d'enseignement au sein du conservatoire (plus d'informations page 11).

Dans un premier temps, la voie inclusive est privilégiée en accompagnant ces élèves, quand cela est possible au sein du parcours diplômant habituel. Le cas échéant, un parcours adapté est conçu en fonction de la situation de l'élève.

Ainsi, un suivi de santé et des parcours adaptés, plus souples, sont mis en place par le professeur référent aux publics en situation de handicap aux côtés de la direction, en lien avec les professeurs et les familles. Le parcours adapté permet d'intégrer les élèves ou étudiants en situation de handicap au sein de l'établissement et leur permet d'accéder aux enseignements.

PRATIQUES COLLECTIVES INSTRUMENTALES*

LES ENSEMBLES

ATELIERS MUSIQUE ANCIENNE

Niveau : débutant à avancé
Répétition : prendre contact avec le service de la scolarité pour intégrer un ensemble

CONSORTS DE VIOLE DE GAMBE

Niveau : débutant à avancé
Direction : Isabelle Feuillie
Répétition : prendre directement contact avec le professeur pour intégrer un des ensembles

ENSEMBLES CHAM

Niveau : 1^{er} cycle
Direction : André Sablon
Répétition : 30 min le lundi ou le jeudi

ENSEMBLES DE FLÛTES À BEC

Niveau : ensembles du 2^e au 3^e cycle
Pratique obligatoire : UV obligatoire pour l'obtention du CEM ou du DEM
Direction : Isabelle Feuillie et Sophie Rebreyend
Répétition : se renseigner auprès des professeurs

ENSEMBLE DE GUITARES

Niveau : à partir du 2^e cycle
Direction : Romain Fargeas
Répétition : mercredi de 18h30 à 19h30

ENSEMBLE DE BASSONS

Niveau : à partir du 2^e cycle
Direction : Yaël Burger
Répétition : se renseigner auprès du professeur

ENSEMBLE DE HAUTBOIS

Niveau : ouvert à tous les instrumentistes d'un niveau minimum de 2C4
Direction : André Sablon et Léa Vernet
Répétition : samedi de 13h à 14h30

ENSEMBLE DE PERCUSSIONS CYCLE 2

Niveau : 2^e cycle
Direction : Éric Chartier
Répétition : se renseigner auprès du professeur

ENSEMBLE DE PERCUSSIONS CYCLE 3

Niveau : 3^e cycle
Direction : Éric Chartier
Répétition : se renseigner auprès du professeur

MUSIQUE DE CHAMBRE

Niveau : à partir du 2^e cycle
Pratique obligatoire : l'UV musique de chambre est obligatoire pour l'obtention du DEM
Direction : Non nommé
Répétition : prendre contact avec le service de la scolarité pour intégrer ou constituer un ensemble

METZAMORPHOSES ORCHESTR-ALL

Niveau : ouvert à tous les instrumentistes de débutants à avancés
Direction : Philippe Forte-Rytter
Répétition : se renseigner auprès du professeur

LES ORCHESTRES

ORCHESTRE À CORDES DÉBUTANTS LES VOLUTES ORCHESTRA

Niveau : élèves en 1C1 et 1C2
Pratique facultative : pour les élèves inscrits en parcours diplômant
Direction : Hélène Habig
Répétition : mercredi 16h à 16h45

ORCHESTRE À CORDES LES PETITS ARCHETS

Niveau : élèves en 1C3 à 1C4
Pratique facultative : pour les élèves inscrits en parcours diplômant
Direction : Anna Woloszyn
Répétition : mercredi 14h à 15h

ORCHESTRE À VENTS LES POLYSONS

Niveau : élèves des classes de vents et percussions en 1^e cycle (à partir du 1C2)
Pratique facultative : pour les élèves inscrits en parcours diplômant
Direction : André Sablon
Répétition : mercredi 10h30 à 12h

ORCHESTRE À VENTS LES MOTIVENTS

Niveau : élèves des classes de vents et percussions en début de 2^e cycle
Pratique obligatoire : pour les élèves inscrits en parcours diplômant
Direction : André Sablon
Répétition : vendredi de 17h30 à 19h

ORCHESTRE À CORDES CRESCENDO

Niveau : élèves en 2C1 à 2C2
Pratique obligatoire : pour les élèves inscrits en parcours diplômant
Direction : Jean Adolphe
Répétition : vendredi 17h30 à 19h

ORCHESTRE À VENTS LES CAPTIVENTS

Niveau : élèves des classes de vents et percussions en 2^e cycle (à partir du 2C1)
Pratique obligatoire : pour les élèves inscrits en parcours diplômant
Direction : Juliette Dominski
Répétition : mardi de 17h30 à 19h

ORCHESTRE À CORDES CORDISSIMO

Niveau : élèves en 2C2, 2C3 et 2C4
Pratique obligatoire : pour les élèves inscrits en parcours diplômant
Direction : Vincent Roth
Répétition : mercredi 17h à 18h30

ORCHESTRE D'HARMONIE

Niveau : élèves des classes de vents et percussions à partir de la fin du 2^e cycle (2C4 minimum) et en 3^e cycle
Pratique obligatoire : pour les élèves inscrits en parcours diplômant
Direction : Arnaud Tutin
Répétition : mercredi de 17h30 à 19h

ORCHESTRE SYMPHONIQUE GABRIEL PIERNÉ

Niveau : élèves de fin de 2^e cycle et majoritairement, élèves de 3^e cycle ou spécialisé
Pratique obligatoire : pour les élèves inscrits en parcours diplômant
Direction : Salvatore Perri
Répétition : un week-end par mois de septembre à janvier

BIG BAND

Niveau : ouvert à tous les instrumentistes d'un niveau minimum de 2C3 (élèves de formation classique bienvenus)
Pratique obligatoire : pour les élèves inscrits en parcours diplômant
Direction : Damien Prud'homme
Répétition : le samedi 2 fois / mois de 10h à 12h

LES ATELIERS ET L'IMPROVISATION

ATELIERS IMPROVISATION ET CRÉATION

Niveau : ouvert à tous les instrumentistes
Direction : Éric Goubert
Répétition : se renseigner auprès du professeur

ATELIERS DE JAZZ

Niveau : ouvert à tous les instrumentistes d'un niveau minimum de 2C3 (élèves de formation classique bienvenus)
Pratique obligatoire : pour les élèves inscrits en parcours diplômant
Coordination : Damien Prud'homme
Répétition : chaque professeur du département propose un ou deux ateliers



*Accès libre à l'ensemble des pratiques collectives instrumentales (sauf ensembles CHAM et musique de chambre) : dans le cadre du parcours pratique collective ou du parcours accompagné

PRATIQUES COLLECTIVES VOCALES

Pratiques obligatoires liées à la formation musicale du musicien

ENSEMBLES VOCAUX 1C1 TRADITIONNEL

Niveau : 1C1

Pratique obligatoire : pour les élèves en 1C1 de FM

Observations : un élève plus âgé peut être orienté vers un ensemble vocal de niveau supérieur, ou en « ados-débutants » ou « chœur de jeunes »

Direction : Maryline Gilgemann, Emmanuelle Guillot-Droullé et Bertha Sgard
Durée : 45 min

ENSEMBLES VOCAUX 1C2 TRADITIONNEL

Niveau : 1C2

Pratique obligatoire : pour les élèves en 1C2 de FM

Observations : un élève plus âgé peut être orienté vers un ensemble vocal de niveau supérieur, ou en « ados-débutants » ou « chœur de jeunes »

Direction : Maryline Gilgemann, Emmanuelle Guillot-Droullé et Bertha Sgard
Durée : 45 min

ENSEMBLES VOCAUX 1C3 TRADITIONNEL

Niveau : 1C3

Pratique obligatoire : pour les élèves en 1C3 de FM

Observations : un élève plus âgé peut être orienté vers un ensemble vocal de niveau supérieur, ou en « ados-débutants » ou « chœur de jeunes »

Direction : Maryline Gilgemann et Emmanuelle Guillot-Droullé
Durée : 45 min

ENSEMBLES VOCAUX 1C4 TRADITIONNEL

Niveau : 1C4

Pratique obligatoire : pour les élèves en 1C4 de FM

Observations : un élève plus âgé peut être orienté vers un ensemble vocal de niveau supérieur, ou en « ados-débutants » ou « chœur de jeunes »

Direction : Maryline Gilgemann et Emmanuelle Guillot-Droullé
Durée : 1h

ENSEMBLES VOCAUX

« ADOS-DÉBUTANTS » TRADITIONNEL

Niveau : 1^{er} cycle

Pratique obligatoire : pour les grands élèves débutant la FM

Observations : à partir de 10-11 ans

Direction : Maryline Gilgemann et Emmanuelle Guillot-Droullé

Durée : 45 min

ENSEMBLES VOCAUX AHOR

(ÉCOLE LA MISÉRICORDE)

Niveau : 1^{er} cycle

Pratique obligatoire : pour les élèves en 1C1, 1C2, 1C3 et 1C4 de FM

Direction : Maryline Gilgemann et Emmanuelle Guillot-Droullé

Durée : 45 min et 1h en 1C4

ENSEMBLES VOCAUX CHAM PRIMAIRE

(ÉCOLE DEBUSSY)

Niveau : 1^{er} cycle et 2C1

Pratique obligatoire : pour les élèves de CHAM primaire

Direction : Maryline Gilgemann, Emmanuelle Guillot-Droullé et Annick Hoerner

Durée : 2 x 45 min

ENSEMBLES VOCAUX CHAM COLLÈGE

(COLLÈGE TAISON)

Niveau : de 1C3 à 3C1

Pratique obligatoire : pour les élèves de CHAM collège jusqu'en 3C1 inclus

Observations : accès facultatif aux élèves CHAM de 3C2 et 3^e cycle spécialisé de FM

Direction : Maryline Gilgemann, Emmanuelle Guillot-Droullé et Bertha Sgard

Durée : 45 min

CHŒUR DE POCHE (7-9 ANS)

Niveau : 1C2 - 1C3 - 1C4

Pratique obligatoire : peut remplacer l'ensemble vocal obligatoire en 1^{er} cycle traditionnel

Observations : sur motivation et avis des professeurs de chant choral

Direction : Emmanuelle Guillot-Droullé
Répétition : mercredi de 13h30 à 14h30

CHŒUR SPÉCIALISÉ (9-13 ANS)

Niveau : 1^{er} et 2^e cycle

Pratique obligatoire : peut remplacer l'ensemble vocal obligatoire en 1^{er} cycle traditionnel

Observations : sur motivation et avis des professeurs de chant choral

Direction : Annick Hoerner

Répétition : mercredi de 13h30 à 15h

CHŒUR DE JEUNES (13-20 ANS)

Niveau : 2^e et 3^e cycles (sauf exception liée à la mue)

Pratique obligatoire : peut remplacer l'ensemble vocal obligatoire en 1^{er} cycle traditionnel pour les élèves à partir de 13 ans ou ayant mué

Observations : sur motivation et avis des professeurs de chant choral

Direction : Annick Hoerner

Répétition : mercredi de 15h30 à 17h

ENSEMBLE VOCAL GABRIEL PIERNÉ (17 ANS ET +)

Niveau : 2^e et 3^e cycles

Pratique obligatoire : pour les élèves des classes de chant, de direction de chœurs et de 3^e cycle spécialisé de FM

Accès libre : dans le cadre du parcours pratique collective ou du parcours accompagné (3^e cycle)

Direction : Annick Hoerner

Répétition : lundi de 17h30 à 19h

ATELIER POLYPHONIQUE (15 ANS ET +)

Niveau : 1^{er} cycle

Pratique obligatoire : pour les élèves à partir de 15 ans et pour les élèves adultes, en 1^{er} cycle de FM

Direction : Sonia Bastian

Répétition : vendredi de 18h30 à 19h30

PRATIQUES COLLECTIVES VOCALES FACULTATIVES

CHŒUR DE POCHE (7-9 ANS)

Niveau : 1C2 - 1C3 - 1C4

Accès : sur motivation et avis des professeurs de chant choral

Direction : Emmanuelle Guillot-Droullé

Répétition : mercredi de 13h30 à 14h30

CHŒUR SPÉCIALISÉ (9-13 ANS)

Niveau : 1^{er} et 2^e cycles (à partir de 1C3)

Accès : sur motivation et avis des professeurs de chant choral

Direction : Annick Hoerner

Répétition : mercredi de 13h30 à 15h

CHŒUR DE JEUNES (13-20 ANS)

Niveau : 2^e et 3^e cycles (sauf exception liée à la mue)

Accès : sur motivation et avis des professeurs de chant choral

Direction : Annick Hoerner

Répétition : mercredi de 15h30 à 17h

ENSEMBLE VOCAL GABRIEL PIERNÉ (17 ANS ET +)

Niveau : 2^e et 3^e cycles

Accès : sur motivation et avis des professeurs de chant choral

Direction : Annick Hoerner

Répétition : lundi de 17h30 à 19h

Possibilité pour les élèves volontaires de 2^e cycle de FM traditionnels d'intégrer une chorale 1C4 traditionnelle ou un chœur CHAM collège, pour continuer à chanter, lorsque leur emploi du temps ne leur permet pas d'intégrer le chœur spécialisé ou le chœur de jeunes.



ÉTUDES CHORÉGRAPHIQUES



Le cursus diplômant danse commence à partir de 8 ans. Il peut être suivi à l'issue du parcours « Premiers pas » proposé par le conservatoire (jardin, éveil musical et corporel, initiation danse 1 et 2) ou peut être commencé à partir de 8 ans ou plus sur examen d'entrée.

Les deux premières années, l'élève danseur découvre à part égale la danse classique, la danse contemporaine et la danse jazz. Peu à peu en progressant dans le parcours diplômant, la pratique va s'articuler autour d'une discipline principale (danse classique, danse contemporaine ou danse jazz) à laquelle s'ajoutent des disciplines et enseignements complémentaires.

Les équipes pédagogiques forment les élèves à une pratique amateur de haut niveau et peuvent également les former pour un projet à visée professionnelle. Tout au long de l'année, les élèves danseurs et danseuses participent à des représentations à l'auditorium du conservatoire ou hors les murs (Centre Pompidou-Metz, L'Agora, etc.) et vivent ainsi leurs premières expériences fondamentales de la scène.

CE CURSUS DIPLÔMANT DANSE PEUT ÊTRE SUIVI :

> **EN HORAIRES TRADITIONNELS ET EN HORAIRES AMÉNAGÉS ..P.46**
à partir de 8 ans

> **ENTRÉE EN DANSE P.47**



PARCOURS DIPLÔMANT (CURSUS EN CYCLES)

DANSE EN HORAIRES TRADITIONNELS OU EN HORAIRES AMÉNAGÉS

NIVEAU	DURÉE	DISCIPLINES DOMINANTES	DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES	ACCÈS, VALIDATION ET OBSERVATIONS
1 ^{er} CYCLE (à partir de 8 ans)				
1 ^{er} CYCLE 1 ^{re} ANNÉE	3 à 5 ans	▶ Cours de danse : 3 x 1h15 (classique, contemporain et jazz)		▶ Entrée en 1^{er} cycle sur avis de l'équipe pédagogique et en fonction des places disponibles ▶ Si la danse dominante suivie est le classique alors le cours de danse complémentaire 1 sera le contemporain et le cours de complémentaire 2 sera le jazz. Même raisonnement si le cours de dominante choisi est le contemporain ou le jazz, les deux autres disciplines seront suivies à raison d'un cours de 1h30 par semaine chacune ▶ Le passage en 2^e cycle est validé sur décision de l'équipe pédagogique au vu du contrôle continu (75%) et du résultat de l'examen devant un jury extérieur (25%) ▶ L'UV de FM Danse est à valider pour obtenir le passage de cycle
1 ^{er} CYCLE 2 ^e ANNÉE		▶ Cours de danse : 3 x 1h15 (classique, contemporain et jazz)		
1 ^{er} CYCLE 3 ^e ANNÉE** ET 4 ^e ANNÉE		▶ Cours de danse dominante : 2 x 1h30 (classique, contemporain ou jazz)	▶ Cours de danse complémentaire 1 : 1h30 ▶ Cours de danse complémentaire 2 : 1h30 ▶ Culture chorégraphique : participation aux sorties pédagogiques, aux ateliers ou masterclasses proposés ▶ FM danse 1^{er} cycle : 1h	
2 ^e CYCLE (à partir de 11 ans)				
2 ^e CYCLE 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e ET 4 ^e ANNÉES	3 à 5 ans	▶ Cours de danse : 3 x 1h30 (classique, contemporain ou jazz)	▶ Cours de danse complémentaire classique, contemporain ou jazz : 1h30 ▶ Culture chorégraphique : participation aux sorties pédagogiques, aux ateliers ou masterclasses proposés ▶ FM danse 2^e cycle : 1h	Le passage en 3^e cycle est validé sur décision de l'équipe pédagogique au vu : ▶ Dominante : contrôle continu (50%) et du résultat de l'examen devant un jury extérieur (50%) ▶ Complémentaire : contrôle continu (50%) et du résultat de l'examen devant jury interne (50%) ▶ Le cours de FM Danse est obligatoire jusqu'à l'obtention de l'UV, même si l'élève suit un cours de FM Musique
3 ^e CYCLE (à partir de 14 ans)				
3 ^e CYCLE	2 ans*	▶ Cours de danse : 4 x 1h30 ou 2h (classique, contemporain ou jazz)	▶ Complémentaire : 1h30 de danse classique, contemporaine ou jazz ▶ Formation musicale danse : 1h ▶ Pour la dominante jazz, l'atelier jazz est un cours complémentaire obligatoire ▶ Optionnelle : 1h30 de danse classique, contemporaine ou jazz, culture chorégraphique, UV analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD)	Pour obtenir le Certificat d'Études Chorégraphiques (CEC), les UV à valider sont : ▶ UV dominante : au contrôle continu (25%) et examen devant un jury extérieur (75%) ▶ UV complémentaire ▶ UV Formation musicale danse L'ensemble des UV doit être validé avant la présentation à l'examen de l'UV de dominante danse.
3 ^e CYCLE SPÉCIALISÉ				
3 ^e CYCLE SPÉCIALISÉ	2 ans*	▶ Cours de danse : 4 x 1h30 ou 2h (classique, contemporain ou jazz)	▶ Complémentaire : 1h30 ou 2h de danse classique, contemporaine ou jazz ▶ Optionnelle : 1h30 ou 2h de danse classique, contemporaine ou jazz ▶ Formation musicale danse : 1h ▶ Pour la dominante jazz, l'atelier jazz est un cours complémentaire obligatoire ▶ UV analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD) : 2h tous les 15 jours ou fonctionnement par session (30h minimum par an) ▶ UV culture chorégraphique : 2h tous les 15 jours ou fonctionnement par session (24h minimum par an)	Pour obtenir le Diplôme d'Études Chorégraphiques (DEC), les UV à valider sont : ▶ UV dominante : examen devant un jury extérieur ▶ UV complémentaire ▶ UV Formation musicale danse ▶ UV analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD) ▶ UV culture chorégraphique ▶ UV ensemble chorégraphique L'ensemble des UV doit être validé avant la présentation à l'examen de l'UV de dominante danse.

ENTRÉE EN DANSE

Pour entrer au département danse, un stage de préparation est organisé au sein des cours existants dans le but de préparer l'examen d'entrée avec les professeurs.

IMPORTANT

Pour suivre le cursus danse, un certificat médical d'aptitude à la pratique intensive de la danse est exigé chaque année, au moment de l'inscription et avant le premier cours suivi.

BON À SAVOIR

COURS SUPPLÉMENTAIRES

Un ou plusieurs cours supplémentaires peuvent s'ajouter aux enseignements obligatoires dans le but de découvrir une troisième discipline ou de renforcer les techniques dominantes ou complémentaires. Une demande de cours supplémentaire doit être adressée par écrit, via DuoNET, de la part de la famille à l'attention de la direction.

PARCOURS ACCOMPAGNÉ

À partir de 14 ans, un parcours accompagné peut être exceptionnellement proposé. Pour y prétendre, l'élève doit être au minimum en 2C3 au moment de la rentrée scolaire concernée, avoir 14 ans et suivre au moins 2 cours de danse par semaine. Une demande motivée doit être adressée par écrit, via DuoNET, de la part de la famille à l'attention de la direction.

IMPORTANT

En partenariat avec le Lycée Fabert, le conservatoire propose une filière S2TMD (Sciences et Techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse : voir page 10).

Cette filière permet de coordonner une pratique artistique intensive avec une scolarité de haut niveau.

Nos élèves en S2TMD obtiennent le baccalauréat avec un taux de réussite de 100%.

Plus d'informations et emploi du temps détaillé à retrouver sur notre site internet.

LE POST-DEC

Il s'adresse aux élèves ayant obtenu un DEC et qui sont en préparation de concours aux écoles supérieures de danse. Pour bénéficier de ce parcours limité à une année renouvelable une fois, une demande doit être adressée par écrit, via DuoNET, de la part de la famille à l'attention de la direction.

ÉTUDES THÉÂTRALES

L'enseignement du théâtre est une école de vie autant que l'école des récits rêvés ou réels du monde. Sa pratique se conjugue du collectif à l'individuel. C'est dans l'esprit d'une pédagogie de recherche que nous souhaitons animer le département théâtre du Conservatoire à Rayonnement Régional Gabriel Pierné - Eurométropole de Metz. C'est-à-dire, une pédagogie où chaque élève désirant s'engager dans l'étude de l'art dramatique bénéficiera d'une attention personnelle pour lui permettre de s'épanouir artistiquement, au milieu d'autres, avec lesquels il ira à la découverte du processus de création dans lequel s'inscrit le théâtre, dit également art dramatique, autant celui d'aujourd'hui que d'hier.

Pour entrer en département théâtre, un stage de préparation est organisé au sein des cours existants dans le but de préparer l'examen d'entrée avec les professeurs pour les élèves d'initiation, de 1^{er} cycle, de 2^e cycle et de 3^e cycle. Un cursus en horaires adaptés est proposé à partir de la seconde pour le cycle diplômant théâtre en partenariat avec le Lycée Fabert (voir page 10). Le 3^e cycle spécialisé et la classe préparatoire sont accessibles sur concours organisé conjointement avec le CRR du Grand Nancy.



NIVEAU	DURÉE	TEMPS HEBDO	OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET MODULES COMPLÉMENTAIRES	VALIDATIONS ET RÉCOMPENSES
INITIATION 13 – 14 ANS	1 à 2 ans	1h30	Cet atelier a pour objectif de sensibiliser les adolescents au jeu théâtral (dire et agir dans l'espace et devant les autres, jeux d'improvisations, exercices collectifs...).	Fin de cycle : pas d'évaluation. Pour les élèves souhaitant entrer en 1 ^{er} cycle, un examen spécifique est organisé
1 ^{er} CYCLE À PARTIR DE 15 ANS	1 à 2 ans	1 x 3h	À partir du désir de théâtre de l'élève, il s'agit de le confronter aux exigences de l'art du théâtre aussi bien de façon individuelle que collective.	Obtention de fin de 1 ^{er} cycle : contrôle continu majoritaire et examen de fin de cycle devant jury extérieur
2 ^e CYCLE À PARTIR DE 17 ANS RÉVOLUS	2 ans	1 ^{re} année : 4h30 2 ^e année : 6h	En 1^{re} année : apprentissage des bases techniques de l'art de l'acteur. Fortifier sa culture théâtrale et se confronter au répertoire essentiellement classique. En 2^e année : approfondissement du processus entamé en 1 ^{re} année (découverte des codes de jeux propres à différents répertoires, alexandrins). Les auteurs abordés permettront d'ouvrir au répertoire contemporain. Il sera demandé aux élèves de commencer à avoir une démarche dramaturgique argumentée. Pour ce cycle, en plus des deux modules obligatoires - interprétation (4h30) et technique vocale (1h) - il est fortement conseillé de suivre le module complémentaire de training d'acteur (2h).	Obtention de fin de 2 ^e cycle : contrôle continu égalitaire et examen de fin de cycle devant jury extérieur
3 ^e CYCLE	1 ou 2 ans	7h	Approfondissement des bases techniques de l'art du théâtre et développement de sa propre créativité de façon individuelle et collective. Pour ce cycle, en plus du module obligatoire, le module de training d'acteur (2h) est très fortement conseillé. Pour les élèves en S2TMD (première et terminale), il est obligatoire. Pour ces mêmes élèves, un module complémentaire au choix est à définir parmi : pilate, médiation musicale ou chœur.	Obtention du Certificat d'Études Théâtrales (CET) : contrôle continu minoritaire et examen de fin de cycle devant jury extérieur
3 ^e CYCLE SPÉCIALISÉ CPES* 18 – 25 ANS	2 ans	20h (réparties sur les CRR de l'Eurométropole de Metz et du Grand Nancy)	Approfondissement des bases techniques de l'art du théâtre et de l'interprétation, initiation aux arts du masque, initiation à l'art du clown, initiation à la danse et au chant, développement de sa propre créativité de façon individuelle et collective, apprentissage d'une exigence et d'une rigueur professionnelles.	Obtention du Diplôme d'Études Théâtrales (DET) : contrôle continu + examen de fin de cycle avec passage devant jury

* Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur



BON À SAVOIR

Les Conservatoires à Rayonnement Régional de l'Eurométropole de Metz et du Grand Nancy se sont associés pour créer une classe préparatoire à l'enseignement supérieur pour l'art dramatique (voir page 8). Menant au Diplôme d'Études Théâtrales (DET), la CPES permet également d'accompagner les élèves désireux de préparer les concours d'entrée aux écoles supérieures. Un dépliant présentant en détail le 3^e cycle spécialisé et la classe préparatoire à l'enseignement supérieur est disponible en téléchargement sur notre site internet.

SUIVI PÉDAGOGIQUE DE L'ÉLÈVE

ÉVALUATION

Les évaluations permettent à l'élève de se situer au sein de sa classe et de son cycle tout au long de la scolarité. Elles aident à mesurer les progrès accomplis et à accompagner les progrès à venir. Elles peuvent aussi avertir l'élève d'une insuffisance et prévenir ainsi le choix d'un arrêt du parcours ou la déception d'un échec à un examen de fin de cycle.

OUTILS D'ÉVALUATION

Ils sont issus des objectifs généraux de chaque cycle, objectifs définis par les équipes pédagogiques sous la responsabilité de la directrice et en conformité avec les textes ministériels. L'évaluation se fait à l'aide de plusieurs outils :

CONTRÔLE CONTINU

Il s'organise dans toutes les disciplines et se présente sous plusieurs formes : notes et appréciations habituelles du professeur, contrôles ponctuels « interclasses », auditions... La prise en compte du contrôle continu diffère selon le niveau des élèves : 75 % en 1^{er} cycle, 50 % en 2^e cycle et 25 % en 3^e cycle. Il n'est pas pris en compte pour l'épreuve instrumentale ou vocale de la fin du 3^e cycle spécialisé.

Les bulletins (deux par an) constituent un élément essentiel dans l'évaluation du contrôle continu. Deux aspects sont principalement évalués et commentés dans chaque bulletin : l'investissement de l'élève et les résultats obtenus. L'évaluation est exprimée par des mentions : Très bien, Bien, Assez bien, Passable, Insuffisant.

EXAMEN DE FIN DE CYCLE

Les épreuves de fin de cycle sont évaluées par un jury composé du président (la directrice ou son représentant) et d'un ou plusieurs spécialistes de la discipline concernée, extérieurs à l'établissement. Pour certaines épreuves, un jury interne est constitué. Ces épreuves peuvent être publiques à partir du 2^e cycle. Cet examen ne comporte qu'une session. Un élève qui n'a pas pu se présenter devant le jury de fin de cycle en fin d'année peut être autorisé, sous certaines conditions, à participer à une session de rattrapage. Dans ce cas, il est impératif de produire un document attestant des raisons pour lesquelles l'élève n'a pas pu se rendre à l'examen (certificat médical, autre examen, etc.).

Le jury émet un avis en fonction de la prestation des élèves pour tous les examens. Pour le 3^e cycle et le 3^e cycle spécialisé, il se prononce sur l'obtention (ou non) de l'UV dominante des CEM, CEC, CET ou des DEM, DEC, DET.

Cet avis se décompose en 3 mentions : avis favorable, avis réservé, avis défavorable. L'avis favorable peut être assorti de mentions : Bien, Très bien ou Très bien à l'unanimité.

Il est strictement interdit d'enregistrer ou de filmer lors des examens, à l'exception des enregistrements effectués par le CRR pour usage interne. Après la proclamation des résultats, les candidats ont la possibilité de s'entretenir avec le jury. Les décisions du jury sont sans appel.

Au mois de juin, un conseil de cycle se réunit pour chaque discipline. Au vu du contrôle continu et de l'avis du jury, il se prononce, pour chacun des élèves, sur le passage dans le cycle supérieur, du maintien dans le cycle ou d'une réorientation éventuelle, voire d'un arrêt de la scolarité.

RÉCOMPENSES

- > **Fin de 1^{er} cycle** : passage en 2^e cycle avec ou sans mention.
- > **Fin de 2^e cycle** : UV permettant l'obtention du Brevet d'Études Musicales (BEM) avec ou sans mention.
- > **Fin de 3^e cycle** : UV permettant l'obtention du Certificat d'Études Musicales (CEM), le Certificat d'Études Chorégraphiques (CEC) ou le Certificat d'Études Théâtrales (CET) avec ou sans mention.
- > **Fin de 3^e cycle spécialisé** : UV permettant l'obtention du Diplôme d'Études Musicales (DEM), le Diplôme d'Études Théâtrales (DET) ou le Diplôme d'Études Chorégraphiques (DEC) avec ou sans mention. L'obtention de cette UV est du ressort exclusif du jury, lequel est souverain pour la prise de cette décision.

Précision : une entrée en 3^e cycle spécialisé représente une équivalence avec l'obtention de l'UV dominante niveau CEM.

CERTIFICATS ET DIPLÔMES

Si toutes les UV nécessaires ont été obtenues, les diplômes et certificats seront remis. Ils sont signés par le Président de l'Eurométropole de Metz et la directrice du conservatoire. Ils pourront être retirés au secrétariat de la scolarité à partir du mois de novembre (un seul original pouvant être délivré) et ne pourront en aucun cas être envoyés par courrier. Pour les autres niveaux, des attestations sont délivrées sur demande auprès du secrétariat de la scolarité.



INSCRIPTION & RÉINSCRIPTION

INSCRIPTION SANS EXAMEN D'ENTRÉE

En fonction des places disponibles, le conservatoire accueille sans examen d'entrée :

- > les enfants de niveau scolaire moyenne section maternelle : jardin musical
- > les enfants de niveau scolaire grande section maternelle : éveil musical et corporel
- > les enfants de niveau scolaire cours préparatoire (à partir de 6 ans) : initiation musicale et/ou initiation danse 1
- > à partir de 7 ans (CE1) en musique : 1^{er} cycle 1^{re} année
- > à partir de 7 ans (CE1) en danse : initiation danse 2
- > à partir de 9 ans sous conditions de places disponibles selon les instruments demandés : 1^{er} cycle 1^{re} année (débutants)
- > à partir de 13 ans : initiation théâtre
- > à partir de 14 ans : cours du département culture et création (excepté les classes de direction d'orchestre et de chœur)
- > à partir de 14 ans : parcours accompagné, sous certaines conditions
- > les adolescents et adultes débutant un instrument, sous certaines conditions
- > tous les adultes ou adolescents à partir de 15 ans : formation musicale adulte, initiation à la polyphonie en musique
- > sur avis du professeur, tous les publics en pratique collective

Ces inscriptions se font à partir du printemps sur le site du conservatoire, rubrique « (Ré)Inscrivez-vous ». La confirmation de l'inscription est envoyée par courriel au plus tard fin août. L'attribution se fait en fonction du nombre de places disponibles.

INSCRIPTION AVEC EXAMEN D'ENTRÉE

Pour les non-débutants qui souhaitent intégrer le parcours diplômant, âgés de :

- > 7 ans et plus pour la musique
- > 8 ans et plus pour la danse
- > 15 ans et plus pour le théâtre

l'entrée au conservatoire se fait sur examen organisé chaque année. L'inscription à l'examen est à effectuer à partir du printemps sur le site internet, rubrique « (Ré)Inscrivez-vous » en sélectionnant la discipline choisie. L'admission est en fonction du niveau et du nombre de places disponibles.

Des limites d'âge pour l'entrée dans le parcours diplômant sont définies comme suit :

- > en instrument : 26 ans maximum pour intégrer le parcours diplômant
- > en danse et en théâtre : 25 ans maximum pour intégrer un parcours diplômant
- > en chant lyrique : l'âge limite pour intégrer le parcours diplômant est de 26 ans en 1^{er} cycle, 28 ans en 2^e cycle, 30 ans en 3^e cycle et 32 ans en 3^e cycle spécialisé
- > en jazz, formation musicale : 32 ans maximum pour intégrer le parcours diplômant
- > l'ensemble des disciplines du département culture et création : l'âge limite pour intégrer le 3^e cycle spécialisé est de 32 ans

À noter qu'il est possible pour une personne ayant dépassé ces limites d'âges d'intégrer le parcours diplômant si son projet personnel ou professionnel le justifie et sur avis des professeurs et de la direction.

RÉINSCRIPTION

Les réinscriptions se font exclusivement via l'espace DuoNET (lien disponible sur la page d'accueil du site internet du conservatoire). L'élève souhaitant présenter l'examen d'entrée en 3^e cycle spécialisé, qu'il soit extérieur ou déjà inscrit au conservatoire, devra remplir un formulaire d'inscription spécifique. Ce formulaire est accessible sur le site du conservatoire. Les dates du calendrier des réinscriptions sont communiquées sur notre site internet.



CHRONOLOGIE DES ADMISSIONS

JANVIER - FÉVRIER

Procédure de pré-inscription en ligne en classes à Horaires Adaptés : CHAM/CHAD/AHOR/S2TMD

MARS - AVRIL - MAI

Suite de la procédure d'admission en classes à Horaires Adaptés : CHAM/CHAD/AHOR/S2TMD

MAI - JUIN

- > Pré-inscriptions pour le Parcours Premiers pas musique et danse (horaires traditionnels) : jardin, éveil musical et corporel, initiation musicale, initiation danse 1, initiation danse 2
- > Examen d'entrée des candidats extérieurs pour toutes les disciplines instrumentales et pour la discipline Jeunes voix, dans les niveaux suivants : 1^{er} cycle, 2^e cycle et 3^e cycle
- > Examen d'entrée en 3^e cycle spécialisé en jazz, accompagnement au piano musique, accompagnement au piano danse, direction d'orchestre, direction de chœur, département culture et création, formation musicale

SEPTEMBRE - OCTOBRE

- > 2^e session d'examen d'entrée des candidats extérieurs (organisée sous réserve de place) pour toutes les disciplines instrumentales et pour la discipline Jeunes voix, dans les niveaux suivants : 1^{er} cycle, 2^e cycle et 3^e cycle
- > Stage et examen d'entrée du 1^{er} au 3^e cycle spécialisé en danse et théâtre
- > Stage et examen d'entrée du 1^{er} au 3^e cycle en chant lyrique
- > Examen d'entrée du 1^{er} au 3^e cycle en jazz, accompagnement au piano musique, accompagnement au piano danse, direction d'orchestre, direction de chœur, département culture et création, formation musicale

MODALITÉS D'EXAMEN D'ENTRÉE

ENTRÉE EN 1^{ER} CYCLE, 2^E CYCLE, 3^E CYCLE

Pour les non-débutants, âgés de 7 ans et plus

POUR LES INSTRUMENTISTES ET LES JEUNES VOIX

L'élève postulant pour une entrée dans un cycle préalablement défini présente une pièce (ou deux maximum) de son choix et d'un niveau de difficulté correspondant à celui du cycle pour lequel il se présente. Afin d'évaluer le niveau du candidat en formation musicale, un test progressif est associé à l'examen instrumental. L'examen de formation musicale comporte une partie chantée.

POUR LE CHANT LYRIQUE

Chaque candidat participe à un stage de préparation dans le département. Ce stage est ensuite suivi d'un examen d'entrée. La pièce interprétée pour l'examen sera définie en concertation avec le professeur pendant le stage.

POUR LA DANSE

Chaque candidat participe à un stage de préparation dans le département. Ce stage est ensuite suivi d'un examen d'entrée.

POUR LE THÉÂTRE

Chaque candidat participe à un stage de préparation dans le département. Ce stage est ensuite suivi d'un examen d'entrée.

ENTRÉE EN 3^E CYCLE SPÉCIALISÉ

POUR LES INSTRUMENTISTES

> Épreuves :

- 15 min de répertoire
- entretien avec le jury (motivations et engagement pour suivre le cursus)
- + **pour les candidats extérieurs** : test de formation musicale (ou une attestation de niveau dans le cadre d'une mutation).

Les morceaux imposés sont affichés au conservatoire ou mis en ligne sur le site internet, 6 semaines avant le concours.

POUR LE THÉÂTRE, LA DANSE ET LE CHANT LYRIQUE

> Stage de préparation obligatoire.

> Épreuves :

- Pour le chant, les élèves définissent avec les professeurs les contenus de l'épreuve lors du stage de préparation
- Pour la danse, les candidats présentent une variation
- Pour le théâtre, les élèves présentent 1 scène classique, 1 scène contemporaine et 1 parcours libre. Une des 3 propositions au moins doit être dialoguée, chaque épreuve ne devant pas dépasser 3 minutes et l'ensemble ne devant pas dépasser 15 min.
- Pour toutes les disciplines, entretien avec le jury (motivations et engagement pour suivre le cursus)

ENTRÉE EN JAZZ DU 1^{ER} AU 3^E CYCLE SPÉCIALISÉ

- > **Épreuve pour le 1^{er} cycle** : un morceau au choix (pour plus de renseignements, contactez le coordinateur du département jazz)
- > **Épreuve pour les 2^e et 3^e cycles** : un morceau imposé (pour plus de renseignements, contactez le coordinateur du département jazz)



ENGAGEMENT ET VIE AU CONSERVATOIRE : UN LIEN ESSENTIEL AVEC LES FAMILLES

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Conservatoire à Rayonnement Régional Gabriel Pierné de l'Eurométropole de Metz (CRR) est un établissement d'enseignement artistique spécialisé de la musique, de la danse et du théâtre. Il est géré en régie directe par l'Eurométropole de Metz. Il est placé sous la tutelle pédagogique du Ministère de la Culture, Direction Générale de la Création Artistique (DGCA). Les élèves s'y inscrivent en toute liberté et sont tenus de se conformer aux règles de l'établissement.

Le règlement intérieur du Conservatoire à Rayonnement Régional Gabriel Pierné de l'Eurométropole de Metz est réputé être connu de tous les élèves, candidats, de leurs parents ou représentants légaux, des enseignants et agents de l'établissement.

Il est téléchargeable sur le site du conservatoire et disponible sur simple demande auprès de l'administration.

L'inscription ou la réinscription au conservatoire implique l'acceptation de l'intégralité des clauses tant du règlement intérieur que du règlement pédagogique.

Il a été approuvé par le Conseil d'établissement réuni le 8 décembre 2021 et par délibération du bureau en date du 21 février 2022.

ENGAGEMENT DES ÉLÈVES DES FAMILLES ET DU CONSERVATOIRE

L'inscription au conservatoire implique de respecter le contrat pédagogique « Enseignants-Élèves ».

LE CONSERVATOIRE S'ENGAGE À :

- > offrir une formation complète et de qualité en musique, danse et théâtre
- > accueillir et accompagner tous les élèves le plus loin possible en fonction de leur investissement personnel
- > favoriser leur épanouissement artistique et développer leur curiosité
- > donner des outils et des méthodes d'apprentissage
- > proposer l'accès aux manifestations culturelles du CRR et de l'Eurométropole de Metz (dans la limite des places disponibles).

EN RETOUR LES ÉLÈVES ET LES FAMILLES S'ENGAGENT À :

- > adopter une attitude respectueuse et responsable : ponctualité, assiduité, politesse
- > fournir un travail quotidien de qualité, conforme aux demandes de l'équipe pédagogique
- > avoir le matériel demandé à la maison et en cours (instruments, partitions, cahiers, tenues de danse...) et prendre soin du matériel mis à disposition au CRR
- > assister et participer à des prestations artistiques
- > pour l'élève mineur : la famille s'implique dans le suivi des études et s'engage à lui donner les moyens et le cadre pour effectuer son travail quotidien.

DUONET : COMMENT SE CONNECTER ?

DUONET, C'EST QUOI ?

DuoNET est le portail famille et élève du conservatoire. Il s'agit d'un logiciel de suivi de scolarité et communication utilisé par le conservatoire. C'est par le biais de ce logiciel que le conservatoire gère et communique les emplois du temps, le suivi pédagogique, la facturation ou encore les nouvelles inscriptions et les réinscriptions. Toute absence en cours doit obligatoirement être excusée par la famille directement en ligne sur DuoNET.

COMMENT SE CONNECTER À DUONET ?

Sur la page d'accueil du site internet du conservatoire conservatoire.eurometropolemetz.eu, un lien permet d'accéder directement à DuoNET. Pour les nouveaux élèves, lors de la validation définitive de l'inscription, le conservatoire enverra les codes provisoires pour permettre la création du compte sur : monespace.duonet.fr

EN CAS DE PROBLÈME, VOUS POUVEZ :

- > visionner le tutoriel à retrouver sur : <https://www.youtube.com/watch?v=9nv4l3EQ0rs/>
- > Dans tous les cas, contacter le service de la scolarité par courriel fperrin@eurometropolemetz.eu ou par téléphone 03 57 88 38 38



QUESTIONS DE PARENTS

Voici quelques éléments de réponse aux questions que se posent souvent les parents. Cependant, n'oubliez pas que quelles que soient vos interrogations vous pouvez vous tourner vers les équipes pédagogique, administrative et technique.

Pour suivre nos actualités, nous vous invitons également à consulter régulièrement notre site internet et nos réseaux sociaux (Facebook, YouTube et Instagram).

COMMENT FAIRE LE CHOIX D'UN INSTRUMENT DE MUSIQUE OU D'UNE PRATIQUE ARTISTIQUE ?

Le conservatoire organise chaque année au printemps des Portes Ouvertes pour permettre au public de découvrir l'ensemble des pratiques proposées (musique, danse et théâtre). Il existe également un parcours découverte et des ateliers découvertes qui permettent à l'enfant de découvrir les instruments de musique (voir pages 12 à 15). Enfin, le conservatoire propose chaque année plus de 250 manifestations (dont des auditions, des classes ouvertes, des spectacles, etc.). Toutes ces occasions sont des moments privilégiés pour découvrir les enseignements du conservatoire et rencontrer les professeurs.



À QU'EL ÂGE COMMENCER UNE PRATIQUE AU CONSERVATOIRE ?

Tous les enfants sont différents, les quelques informations ci-après ne sont données qu'à titre indicatif. En effet, la meilleure façon de le définir est d'échanger à ce sujet avec les professeurs.

- > Si à 4 ans, un enfant éprouve un désir de commencer la musique ou la danse, ou que vous souhaitez l'ouvrir à la pratique artistique dès le plus jeune âge, nous vous invitons à l'inscrire au Parcours Premiers pas (voir pages 12 à 15).
- > À partir de 7 ans, un enfant peut commencer à pratiquer un instrument. Certains enfants, à titre dérogatoire, commencent un instrument à 5 ou 6 ans.
- > À partir de 7 ans, un enfant peut commencer à pratiquer le chant choral (voir page 24).
- > À partir de 8 ans, un enfant peut commencer la danse en parcours diplômant.
- > Pour le théâtre, les cours d'initiation commencent à partir de 13 ans (voir page 50).
- > Pour le cursus voix (dominante chant lyrique), il est important que la voix se soit stabilisée, nous préconisons donc 16 ans minimum pour les filles et 18 ans minimum pour les garçons (voir page 24).
- > Certaines pratiques (instrumentales, de culture, etc.) sont aussi proposées aux adultes qui débutent ou sont non lecteurs de partition (voir pages 20, 25 et 34).



COMMENT AIDER SON ENFANT DANS SON APPRENTISSAGE ?

Comme dans toute discipline, progresser en musique, en danse ou en théâtre nécessite une pratique régulière.

La difficulté la plus fréquente est le travail demandé par la pratique et, pour les parents, l'accompagnement et le suivi indispensables qu'ils doivent mener pour arriver à faire répéter régulièrement les enfants.

Voici des conseils pour rendre la pratique plus agréable :

- > **Le temps :** convenez d'une heure à laquelle votre enfant pourra pratiquer tous les jours afin que sa pratique devienne une habitude. Cela est à adapter en fonction de son emploi du temps et celui de la famille.
- > **La répétition :** pour planifier des horaires de pratique pour les débutants, prévoir 15 minutes en moyenne de répétition par jour.
- > **L'accompagnement :** toute personne a besoin d'être encouragée dans son travail ; c'est pourquoi l'enfant doit se sentir accompagné dans sa pratique par votre présence. Même si vous n'êtes pas vous-même musicien, danseur ou comédien, votre accompagnement encourage et guide l'enfant.
- > **Dernier conseil :** ayez du plaisir ! Pratiquer un art devrait être quelque chose que l'enfant appréciera toute sa vie. Chaque personne apprend à son rythme et la clé du succès est d'apprécier également cette expérience.

QUEL EST LE COÛT FINANCIER D'UNE PRATIQUE ?

LE COÛT DES COURS

Il dépend du lieu de résidence, du parcours, du nombre de disciplines suivies et de l'âge. (voir p. 62). Le montant, payable en une fois ou en trois fois, est dû pour l'année scolaire entière, même si l'élève abandonne en cours d'année (sauf cas particuliers détaillés dans la délibération métropolitaine en ligne sur notre site internet).

LE COÛT D'UN INSTRUMENT

Beaucoup de possibilités existent. Les luthiers proposent de l'achat neuf, de l'achat d'occasion, de la location. Les prêts sont également possibles. Le professeur ou l'équipe de la régie sera à même de vous renseigner et de vous orienter vers les différentes possibilités.

LE COÛT DE L'ÉQUIPEMENT EN MUSIQUE

En plus de l'instrument, il faut souvent se procurer d'autres fournitures (ex : pupitre neuf environ 20 € - méthodes : environ 25 € la méthode - petites fournitures : baguettes, graisses, huiles, anches pour clarinette / saxophone : environ 40 € par an). Pour les partitions, des systèmes de prêt existent et vous pouvez également vous adresser à la médiathèque du conservatoire.

LE COÛT DE L'ÉQUIPEMENT EN DANSE

Tenue de danse : de 10 € (leggings pour les niveaux initiation et 1^{er} cycle) à 140 € (justaucorps, collants, 1/2 pointes et pointes pour les niveaux 2^e et 3^e cycles).

LE COÛT DE L'ASSURANCE ÉVENTUELLE

Proportionnelle à la valeur de l'instrument et spécifique à ce dernier, elle couvre les risques tels que le bris, les chocs, le vol et tous autres dommages accidentels ; qu'ils aient eu lieu au domicile ou lors des déplacements (transports en voiture, séjours à l'étranger, auditions et concerts). Renseignez-vous auprès de votre assurance.

LE COÛT DE L'ENTRETIEN DE L'INSTRUMENT

Il est conseillé de prévoir une révision annuelle. Le professeur pourra vous donner des indications à ce sujet.

TARIFS

25/26

TARIFS

25/26

		FRAIS DE SCOLARITÉ						
		EUROMÉTROPOLE DE METZ**						HORS EUROMÉTROPOLE DE METZ OU EUROMÉTROPOLE DE METZ SANS JUSTIFICATIF DE DOMICILE
	FRAIS DE DOSSIER	TRANCHE 1 0 À 500 €	TRANCHE 2 501 À 1000 €	TRANCHE 3 1001 À 1500 €	TRANCHE 4 1501 À 2500 €	TRANCHE 5 2501 € ET +	TRANCHE 6***	
TARIF 1 – PARCOURS PREMIERS PAS Jardin, éveil musical et corporel, initiation musique, initiation danse 1 et 2’	70	136	142	147	152	157	157	387
TARIF 2 – PARCOURS DIPLÔMANT OU PARCOURS ACCOMPAGNÉ OU PARCOURS LIBRE (1 CURSUS) > Parcours diplômant cycles 1, 2, 3 en musique, danse et théâtre > Initiation théâtre > Parcours libre culture musicale	70	Élève de moins de 26 ans au 01/10 de l’année scolaire en cours						
		142	157	172	189	204	204	387
		Élève de plus de 26 ans au 01/10 de l’année scolaire en cours						
		183	204	224	245	266	266	503
TARIF 3 PARCOURS PRÉ-PROFESSIONNEL > 3° cycle spécialisé en musique, danse et théâtre, Classes Préparatoires à l’Enseignement Supérieur (CPES)*	70	Élève de moins de 26 ans au 01/10 de l’année scolaire en cours						
		189	204	220	230	240	240	387
		Élève de plus de 26 ans au 01/10 de l’année scolaire en cours						
		245	265	286	299	313	313	503
TARIF 4 PARCOURS PRATIQUE COLLECTIVE SEULE > Orchestres, chœurs, ...*	70	Élève de moins de 26 ans au 01/10 de l’année scolaire en cours						
		105						157
		Élève de plus de 26 ans au 01/10 de l’année scolaire en cours						
		136						204
TARIF 5 - 2^E PARCOURS OU CURSUS > Par élève et par discipline*	-	Élève de moins de 26 ans au 01/10 de l’année scolaire en cours						
		116						209
		Élève de plus de 26 ans au 01/10 de l’année scolaire en cours						
		150						272
TARIF 6 – DISPOSITIF PASSERELLE > Élèves inscrits dans le cadre du dispositif Passerelle (DEMOS de la Philharmonie de Paris)*	-	141	156	173	188	204	204	387
TARIF 7 – STAGES ET MODULES COURTS HORS CURSUS > Week-end, Masterclass, stages, hors cursus	-	10 euros par journée						
TARIF 8 - EXONÉRATION > CHAM, CHAD, élèves inscrits en 1 ^{er} et terminale de la filière S2TMD > Bénéficiaires des minima sociaux > Personnels de l’Eurométropole de Metz en formation continue pour 1 an > Étudiants inscrits en CPES Théâtre au CRR de l’Eurométropole de Metz et bénéficiant d’une bourse du CROUS**	70	Exonération						
TARIF 9 - EXONÉRATION > Étudiants inscrits en CPES Théâtre au CRR du Grand Nancy > Étudiants en L1 et L2 de Musicologie*	-	Exonération						

ATTRIBUTION D'AIDES INDIVIDUELLES

Les élèves en 3^e cycle spécialisé (instrumentistes), en 2^e année d'étude (chanteurs), en 3^e cycle ou 3^e cycle spécialisé (danseurs), peuvent bénéficier sous certaines conditions de ressources, d'une aide individuelle du Ministère de la Culture et de la Communication. Contacter le secrétariat de la scolarité à la rentrée pour en savoir plus. Les élèves en CPES Théâtre peuvent bénéficier, sous certaines conditions de ressources, d'une bourse universitaire (CROUS).

LOCATION D'INSTRUMENTS

Le conservatoire propose un parc d'instruments à la location : violon, alto, contrebasse, accordéon, hautbois, besson, cor, tuba...

Le montant annuel des locations est actuellement le suivant :

- 1^{RE} ANNÉE : 188 €
- 2^E ANNÉE : 218 €
- 3^E ANNÉE : 278 €
- 4^E ANNÉE : 388 €
- 5^E ANNÉE : 542 €

L'année de location débute au 1^{er} octobre de l'année scolaire. Au-delà de la 5^e année, il n'y a plus de possibilité de location afin que de nouveaux élèves puissent bénéficier également de ce service. Les frais de location font l'objet d'une facturation trimestrielle la 1^{re} année et semestrielle les années suivantes. L'assurance pour l'instrument est obligatoire et à la charge de l'emprunteur. La location fait l'objet d'un contrat.

Renseignements auprès du régisseur adjoint :
03 57 88 38 52 / fglibert@eurometropolemetz.eu



*Pour toutes précisions, se référer aux conditions particulières.
**En cas d'absence de justificatif de domicile, le tarif « hors Eurométropole de Metz » sera appliqué (voir conditions particulières).
***En cas d'absence d'avis d'imposition, la tranche 6 sera appliquée (voir conditions particulières).
Réductions : -10 % sur la facture globale pour une famille inscrivant 3 enfants,
-20 % sur la facture globale pour une famille inscrivant 4 enfants ou plus (voir conditions particulières).



ÉQUIPE & ADMINISTRATIVE & TECHNIQUE

DIRECTRICE Catherine TORMEN
DIRECTRICE ADJOINTE Lise LAUER
ASSISTANTE ADMINISTRATIVE ET RESSOURCES HUMAINES Aurélie FERNANDES
Pour contacter la direction : conservatoire@eurometropolemetz.eu

RESPONSABLE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE Assma EL YAZIDI
ASSISTANTE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE Nathalie GUITTON
Pour contacter le service comptabilité : nguitton@eurometropolemetz.eu

CONSEILLER AUX ÉTUDES François PERRIN
ASSISTANTES SCOLARITÉ Laura AUQUIERT, Fabienne CHARTÉ, Marie-Jo TOSI
Pour contacter le service de la scolarité : [Logiciel DuoNET > rubrique "mes démarches/contact"](#)

RESPONSABLE ANIMATION ET COMMUNICATION Christelle SANDERET DE VALONNE
ASSISTANTE ANIMATION ET COMMUNICATION Nathalie LAFRANCE
Pour contacter le service des animations : conservatoireanimation@eurometropolemetz.eu

MÉDIATHÉCAIRE ET CHARGÉE DU DÉVELOPPEMENT DES PUBLICS Anne DITSCH
Contact : aditsch@eurometropolemetz.eu

RÉGISSEUR Christophe TOSI
RÉGISSEURS ADJOINTS Frédéric GLIBERT, Arnaud WITTMANN, Non nommé
Pour contacter le service de la régie : ctosi@eurometropolemetz.eu

AGENTS D'ACCUEIL Christine HILDEVERT, Juliette LOUVARD, Rose PUGLIESE

SURVEILLANTE DANSE Chantal KNEIB



Informations pratiques

HORAIRES D'OUVERTURE DU CONSERVATOIRE AU PUBLIC

L'accès au hall et à la salle de permanence est autorisé au public. Les clés des salles doivent être rendues à l'accueil 15 minutes avant la fermeture du conservatoire.

	PÉRIODE SCOLAIRE	VACANCES SCOLAIRES
LUNDI	8h à 21h30	8h à 17h
MARDI	8h à 21h30	8h à 17h
MERCREDI	8h à 21h30	8h à 17h
JEUDI	8h à 21h30	8h à 17h
VENDREDI	8h à 21h	8h à 12h
SAMEDI	8h à 18h	fermé
DIMANCHE	13h à 17h	fermé

! les jours fériés, trois semaines l'été et pendant les vacances de Noël.

HORAIRES D'OUVERTURE DES SERVICES AU PUBLIC

	SCOLARITÉ	MÉDIATHÈQUE	COMPTABILITÉ	RÉGIE	ANIMATION
LUNDI	14h à 17h	13h30 à 17h30	9h à 12h 14h à 17h	9h30 à 13h 14h à 17h	9h à 12h 14h à 17h
MARDI	9h à 12h 14h à 17h	13h30 à 17h30	9h à 12h	14h à 18h	9h à 12h 14h à 17h
MERCREDI	9h à 12h 14h à 17h	10h à 12h 13h30 à 17h30	9h à 12h 14h à 17h	9h30 à 13h 14h à 18h	9h à 12h 14h à 17h
JEUDI	14h à 17h	13h30 à 17h30	9h à 12h 14h à 17h	9h30 à 13h 15h15 à 18h	9h à 12h
VENDREDI	9h à 12h	13h30 à 17h30	9h à 12h	9h30 à 13h 14h à 18h	9h à 12h
SAMEDI	-	-	-	9h30 à 12h 13h à 17h	

! Les services administratifs peuvent vous recevoir en dehors de ces horaires sur rdv.

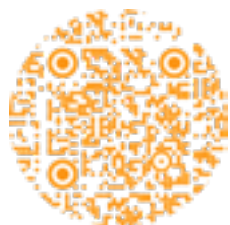
UNE PROGRAMMATION RICHE ET VARIÉE

Soucieux de promouvoir les jeunes talents qui se révèlent au fil de leurs études en leur permettant de côtoyer l'univers professionnel de la musique, de la danse et du théâtre, le conservatoire organise régulièrement des concerts, des spectacles, des cours de maîtres ... qui font partie intégrante des cursus pédagogiques.

Chaque année, le conservatoire présente plus de 250 animations dont certaines sont menées en partenariat avec les acteurs culturels du territoire, tels que la Cité musicale-Metz, le Centre Pompidou-Metz, le Musée de La Cour d'Or, le Transfestival Passages, Marly Jazz Festival, les médiathèques de la Ville de Metz, l'Espace Bernard-Marie Koltès, le Centre chorégraphique national-Ballet de Lorraine... ou avec les établissements d'enseignements artistiques partenaires de la métropole et au-delà (Conservatoires de Thionville, Forbach, Grand Nancy...).

Toutes ces prestations de grande qualité, sont accessibles à tous et à entrée gratuite (sauf mention particulière).

Retrouvez l'intégralité de la programmation artistique du conservatoire sur le site internet



Suivez-nous sur nos réseaux sociaux   

RENSEIGNEMENTS :

Christelle Sanderet de Valonne,
Responsable des animations et de la communication
03 57 88 38 55 / cdevalonne@eurometropolemetz.eu



DEVENEZ MÉCÈNE ET BIEN PLUS ENCORE

Le mécénat est un don de votre entreprise à un organisme d'intérêt général qui peut prendre la forme d'un don financier, en nature ou en compétence. Le mécénat donne droit à un avantage fiscal.

Le mécénat c'est aussi devenir acteur de l'attractivité et du dynamisme de son territoire ; s'impliquer dans son environnement social ; s'associer à des valeurs positives.

Au Conservatoire Gabriel Pierné, il est possible pour les entreprises de :

- > Soutenir les actions de valorisation artistique : concerts, spectacles, conférences, remises de prix, ateliers découvertes, portes ouvertes...
- > soutenir l'accessibilité à des pratiques artistiques pour tous les publics (publics fragilisés, éloignés de la culture, en situation de handicap...)
- > aider à acquérir de nouveaux outils pédagogiques
- > participer à la restauration d'instruments ou la rénovation d'espaces du conservatoire

Pour plus d'information, contactez **Gilles Franchetto**
Directeur de la mission Mécénat et Innovation,
gfranchetto@eurometropolemetz.eu
ou au 03 57 88 30 65.

ILS NOUS ONT SOUTENUS OU NOUS SOUTIENNENT :



CONTACTS

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DU CONSERVATOIRE DE METZ

2 rue du Paradis à Metz
parentscrmetz@gmail.com



**CONSERVATOIRE
À RAYONNEMENT RÉGIONAL
GABRIEL PIERNÉ**
EUROMÉTROPOLE DE METZ

2 rue du Paradis - 57 000 METZ
T. 03 57 88 38 38

conservatoire@eurometropolemetz.eu
conservatoire.eurometropolemetz.eu

